

COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS MENSUELLES

SEANCE DU JEUDI 7 OCTOBRE 1965

PRÉSIDENCE DE M. LE D^r LAFON, PRÉSIDENT.

Présents : 28. — Excusé : 1.

Hommage à M. Géraud Lavergne. — M. le Président exprime ses remerciements à M. et à M^{me} Jacques Gendry, dont les noms sont à ajouter à la liste de ceux de nos membres qui ont adressé des condoléances à la suite du décès de notre regretté Secrétaire général, M. Géraud Lavergne.

Il lit ensuite la réponse de M. le Maire de Périgueux à sa lettre du 14 septembre demandant que le nom de Géraud Lavergne soit donné à une rue de la ville. Ce vœu sera soumis au Conseil municipal, dès que l'occasion se présentera de dénommer une voie nouvelle.

Entrées d'ouvrages et de documents. — André Delmas, *Le pays de Terrasson — Du temps de Charles VII à 1789*. Préf. de M. le Professeur Higounet, (Publ. des Soc. hist. et arch. de la Corrèze et du Périgord, Impr. de Clairvivre, 1965). 324 p., 9 pl. hors texte, 1 carte; hommage de l'auteur.

C'est le deuxième volet de l'histoire de Terrasson, dont la première partie, « Pendant le Moyen Age », a été publiée en 1960. M. le Président observe que si l'auteur a utilisé pour ce travail de nombreux documents inédits, il s'est aussi inspiré d'ouvrages antérieurs au sien, — notamment en ce qui concerne le chapitre des guerres de religion dans le Terrassonnais, — qui ne respectaient peut-être pas toujours l'impartialité qui sied au véritable historien.

Léon Michel, *Le Périgord et les Périgourdins* (Le Havre, Etiax, 1965). (Extr. de la « Revue de psychologie des peuples », 40^e année, n° 1); hommage de l'auteur.

Ce petit livre, préfacé par André Maurois, qui dit en avoir appris beaucoup de détails, relève du domaine de l'ethnographie, de la psychologie et de la sociologie. Après avoir retracé à larges traits les origines et l'histoire du Périgord, l'auteur étudie le caractère des populations périgourdines, évoque les problèmes sociaux et économiques que pose l'évolution du monde moderne et cherche à dégager sommairement les perspectives d'avenir de notre province.

Périgueux d'hier (Périgueux, Fanlac, 1965). Cet album, de format 28 × 22, reproduit 23 des plus intéressantes photographies de Jacques Lagrange ayant figuré à son exposition d'octobre-novembre 1963, qui était consacrée à un choix d'« estampes d'autrefois et de photographies de naguère ». Chacune de ces reproductions est « illustrée » par un commentaire dû à la plume autorisée de nos collègues, MM. le D^r Lafon, Géraud Lavergne, Marcel Secondat et Jean Secret. — Hommage des auteurs.

La Revue d'histoire de l'Amérique française, n° de juin 1965, contient la suite d'une étude de notre collègue, M. l'abbé Yon : « Les Canadiens français jugés par les Français de France ». L'auteur y évoque le souvenir de l'abbé Cyprien Polydore, curé de Saint-Martin de Périgueux au siècle dernier. Cet ecclésiastique voyagea en Europe, en Amérique et au Canada, réunit en un volume la relation de ses voyages et le vendit afin de recueillir les fonds nécessaires à la reconstruction de son église, détruite par un incendie en 1871. — Envoi de l'auteur.

Menu du déjeuner servi à Saint-Aulaye le 12 septembre 1965 lors de l'inauguration, par les « Amis d'Eugène Le Roy », du circuit touristique et littéraire, « Au pays de l'Ennemi de la mort ». Bois gravés de Maurice Albe. (Périgueux, Leymarie). — Don de M. Jean Secret.

2 photographies : croix de carrefour située à Doissat et détail de la base de cette croix, constituée par un gros bloc de calcaire sculpté à l'entour de sept coquilles St-Jacques; — 2 photographies des restes d'une épée trouvée à l'entrée du cluseau de Lapouyade à Secau-Saint-Angel; — plan du polissoir des Justices (com. de Mauzens-Miremont), dressé par l'un de ses inventeurs, M. Bernard Pierret. — Don de M. Jacques Lagrange.

Dr André Cheynier. *Comment vivait l'homme des cavernes à l'âge du renne*, in-16 Jésus, 224 p., 27 ill. dans le texte. (Paris, Ed. du Scorpion, 1965). — Hommage de l'auteur.

M. le Président remercie les divers donateurs.

Revue bibliographique. — *L'Information archéologique* (août-septembre 1965) et le *Bulletin de la Société préhistorique française* (comptes rendus des séances, n° 6, juin 1965) donnent une analyse de l'ouvrage ci-dessus du Dr André Cheynier. Ce petit livre, écrit dans un style clair et familier, sera certainement apprécié du grand public. Accessible à tous les amateurs non spécialistes de préhistoire, il leur apprendra beaucoup et d'agréable façon. Le préhistorien discutera peut-être quelques hypothèses émises par l'auteur, qui les qualifie d'ailleurs lui-même de hasardeuses. Ceci n'enlève rien à la valeur de l'ouvrage.

La vie bergeracoise, n° 11, septembre-octobre 1965, contient avec la suite de l'intéressant « Dictionnaire historique des rues de Bergerac », de M. Robert Coq, une chronique du même auteur : « Le couvent des Jacobins ». Y sont évoquées l'installation des Frères Prêcheurs à Bergerac dans la deuxième moitié du XI^e siècle et l'histoire de leur couvent.

Le Périgourdin de Bordeaux, septembre-octobre 1965, dont la première page s'orne d'une photographie, rarement publiée, du château de Bannes et de son échâtelet d'entrée, rend hommage à deux grands serviteurs du Périgord récemment disparus : notre regretté Secrétaire général, M. Géraud Lavergne, et le Dr René Deguiral.

Le journal « *Sud-Ouest* », dans son édition régionale du 18 septembre 1965, repris par le « *Courrier Français* » du 9 octobre, signale une thèse de doctorat, récemment consacrée par un professeur portugais de l'Université de Coimbra (Portugal), à l'un de nos compatriotes peu connu. Il s'agit de Jean-Sicaire Dardant, né à Brantôme en 1763, mort accidentellement à 51 ans à Sélestat. Après avoir embrassé la carrière militaire, il démissionna à 33 ans et vint à la biologie. Il jeta les bases de l'étude des agents d'infection, reprise et développée plus tard par Louis Pasteur.

Le *Figaro littéraire*, 9-15 septembre 1965, publie sous le titre : « Le Périgord sera-t-il la première province de l'Europe intégrée ? les Anglo-Bataves en Périgord », une enquête de Jean Prasteau sur un sujet qui est à l'ordre du jour : l'immigration britannique et hollandaise en Dordogne.

Communications. — A propos de l'apposition sur divers monuments de Périgueux et notamment sur la tour Malaguerre, de deux écussons armoriés en couleurs (l'un est celui des comtes, barons et seigneurs hauts justiciers de Périgueux, l'autre celui des Talleyrand), M. le Président lit une note dans laquelle il fait observer que le comté de Périgord, qui n'était qu'un assemblage de terres éparses et de droits féodaux, n'a jamais eu d'armoiries propres. Le choix qui a été fait des armes des Talleyrand pour orner nos murs ne se justifie pas mieux que celui qu'on aurait pu faire de celles de quelques-unes des autres grandes familles du Périgord, les Caumont-La Force, ou les Gontaud-Biron par exemple.

M. Secret a noté dans le *Bulletin monumental*, 1965, n° 2, une étude de Charles Daras sur « Les lions dans la symbolique romane en Angoumois ». Il pense que certaines analogies sont à souligner avec les innombrables figurations léonines du Périgord (Cénac, Merlande, Thiviers, St-Laurent-sur-Manoire). Il signale par ailleurs un article du Fr. M. A. Dimier sur « l'église de Trois-Fontaines », paru dans le même *Bulletin* et qui donne le plan de Clairvaux II. Ce plan permet d'établir que notre abbaye de Dalon devait avoir à peu près rigoureusement le même plan par terre, avec des chapelles carrées en guise d'absidioles ouvrant à l'Est des croisillons, ainsi que des chapelles carrées à l'Ouest desdits croisillons.

Notre Vice-Président fait ensuite circuler les photographies qu'il a faites d'un portrait de Giraud de Chancel appartenant actuellement à M. Pellereau et provenant de Barbadaud.

En 1545, Giraud de Chancel, consul de Périgueux, avait été chargé d'aller à Paris pour assurer le roi de la fidélité de Périgueux. Cette toile de 0,60 x 0,70 m. n'a été peinte qu'au XVII^e siècle. Elle a un cadre de l'époque et porte deux inscriptions : au recto « NOBLE GERAUD DE CHANCEL FAIT PRESIDENT LORS DE LA CREATION DU SIEGE DE PERIGUEUX » ; au verso « FAIT PRESIDENT PAR HENRI SECOND POUR RECOMPENSE DES CERVICES RENDUS ».

Puis M. Secret présente la carte en couleurs au 200.000^e de la Végétation de la France, feuille n° 56, Bordeaux, due à M. Didier Lavergne, agrégé de l'Université, fils de notre ancien Secrétaire général. Ce document qui englobe le Périgord contient des renseignements très divers et d'un extrême intérêt. Il donne une idée très exacte de la flore et des cultures de notre région.

M. Secret signale enfin qu'il a pu voir chez le Dr Milhet-Lacombe, à Miallet, plusieurs objets provenant de l'abbaye de Peyrouse (com. de Saint-Saud) : bas-relief en pierre, mutilé, représentant saint Roch, comparable à celui qui est conservé sur une façade près de l'Hôtel Saint-Roch, à Thiviers ; deux chapiteaux romans, sculptés de masques ; modillon roman sculpté de deux têtes jumelles ; statue du XV^e siècle en pierre, décapitée, de sainte Catherine ; statue en bois du XVII^e siècle représentant saint Pierre ; statue en bois polychrome du XIV^e siècle pouvant représenter saint Benoît ; fragments d'un vaste rétable en bois du XVII^e siècle.

Il précise qu'il a retrouvé dans les collections de la Société deux dessins au crayon exécutés vers 1885 par le Dr Milhet-Lacombe, grand-père de l'actuel médecin, et qui figurent une partie de l'église monastique de Peyrouse ainsi que le maître-autel avec en place le rétable dont quelques morceaux sont conservés à Miallet.

C'est un exemple de certains détails d'œuvres anciennes que doit sauver l'« Inventaire des richesses artistiques de la France », qui a commencé en Périgord cette année.

M. Max Sarradet, Conservateur des Monuments historiques d'Aquitaine, nous

a remis une note sur « les établissements vinicoles gallo-romains d'Allas-les-Mines ». « *Gallia* », 1964, t. XXII, fasc. 1, pp. 209-221, publie des notes de M. Louis Maurin sur cet établissement, qui n'a pu être fouillé qu'incomplètement en 1957 par M. Allègre, instituteur à St-Cyprien, sous la direction de M. le Professeur Coupry. Des maçonneries antiques, bassins, cuves, canalisations, vestiges de foyers et de pressoirs, ont été découverts fortuitement lors de la construction d'une maison; ils sont actuellement recouverts après avoir été en partie irrémédiablement détruits, malgré l'action entreprise à cette époque par les services intéressés. M. Sarradet souligne que l'étude de M. Maurin est d'autant plus précieuse qu'on ne connaît que très peu d'établissements de ce genre, et deux seulement en Dordogne (Montcaret et Allas-les-Mines). Il dit combien il serait intéressant de connaître, dans le pays des Pétruciores, l'importance de la culture de la vigne, sans doute implantée en liaison avec la région bordelaise. Il attire l'attention de tous sur la nécessité d'alerter immédiatement la Direction des Fouilles et Antiquités de la découverte de tout nouveau vestige à Allas-les-Mines — ou ailleurs, bien entendu.

M. Jacques Lagrange signale la découverte récente d'un petit cluseau, de 15 mètres de développement, s'ouvrant dans la cour du château de Lapouyade (com. de Seeau-Saint-Angel). Une épée en mauvais état de conservation y a été trouvée.

Il indique qu'à la Mole (com. de Champagnac-de-Belair), existe une motte entourée d'un fossé circulaire. Presque au centre de cette motte se trouve le départ d'un cluseau plongeant avec long escalier en baïonnette. Ce cluseau rejoint une cavité naturelle débouchant vers le sommet d'une carrière proche.

Enfin, M. Lagrange commente la découverte faite le 13 août 1965 par Gilles et Brigitte Delluc, Bernard Pierret et lui-même, d'un atelier de polissage néolithique aux Justices (com. de Mauzens-Miremont). Il s'agit d'un gros bloc oblong de calcaire gréseux cristallisé, de 3 m. 40 sur 1 m. 40 dans ses plus grandes dimensions, haut d'un mètre environ. Il comporte 11 plages de lustrage de diverses dimensions, des rainures à coupe angulaire et des godets naturels propres à servir de réserve d'eau.

Admissions. — M. Jean BOSSAVIT (Jean Dalba), directeur de la « Vie Bergeracoise », 60, rue Neuve-d'Argenson à Bergerac, présenté par MM. Robert Coq et Pierre Jonanel;

M. Pierre GAZEL, 2, rue du Gril, Paris (6^e), présenté par MM. Pierre Aublant et Georges Monnet;

M^{me} A. MALLET-MAZE (La Mazille), 22, rue Cartault, à Putaux (Seine) et « Le Cluseau », par Neuvic (Dordogne), présentée par MM. Robert Coq et Jean Secret;

M. WATELIN, attaché au Service des Monuments historiques, rue de la Constitution, Périgueux, présenté par MM. Sarradet et Jean Secret;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le Secrétaire de séance,

P. AUBLANT.

Le Président,

Dr Ch. LAFON.

SEANCE DU JEUDI 4 NOVEMBRE 1965

PRÉSIDENCE DE M. LE D^r LAFON, PRÉSIDENT.

Présents : 34. — Excusés : 2.

Hommage à M. Gérard Lavergne. — M. le Capitaine Du Cheyron et M^{me} Gardeau ont adressé leurs condoléances à la Société à l'occasion du récent décès de notre regretté Secrétaire général, M. Gérard Lavergne. M^{me} Gardeau a écrit à M. Jean Secret en signalant qu'une messe sera dite à Bordeaux le 8 novembre pour le repos de l'âme du défunt.

Entrées d'ouvrages et de documents. — *Vieilles pierres du Périgord*, 15 dessins au pinceau de Jean Dalba (Bergerac, « La vie bergeracoise », 1965, album de 15 planches) ; achat de la Société. Ces très beaux dessins en couleurs de divers monuments du Sarladais et du Bergeracois sont présentés par Gérard Lavergne en une courte introduction qui constitue l'un des derniers écrits de notre Secrétaire général.

Arlette Higounet-Nadal, *Les comptes de la taille et les sources de l'histoire démographique de Périgueux au xiv^e siècle* (Paris, S.E.V.P.E.N., 1965) (Ecole pratique des Hautes Etudes, VI^e section, Centre de recherches historiques, Démographie et sociétés, IX) ; hommage de l'auteur. M. le Président montre combien sont précieuses pour l'histoire de Périgueux les listes que publie M^{me} Higounet d'après les comptes de recettes de la taille de 1320 à 1401. Il regrette toutefois que l'ouvrage soit entaché par quelques erreurs de détail au chapitre I, consacré à la présentation topographique de la ville.

Carte postale représentant la chapelle Saint-Hilaire de Trémolat, ancienne église paroissiale du xiv^e siècle menaçant ruine ; envoi de la commune de Trémolat.

M. le Président remercie les divers donateurs.

Revue bibliographique. — La revue « *Vieilles maisons françaises* », n^o 26 d'octobre 1965, publie le compte rendu de la promenade annuelle du 26 août en Bergeracois (visite des châteaux de la Gaubertie, Lamonzie-Montastruc, Bellegarde, Lanquais et du Clos de la Roque).

Dom G. Charvin poursuit dans la *Revue Mabillon*, n^o 221 de juillet-septembre 1965, sa nomenclature des religieux de la Congrégation de Saint-Maur pendant la Révolution. Il cite Léonard Blois, né à Saint-Julien près Brantôme le 21 janvier 1765 (il s'agit de Saint-Julien-de-Bourdeilles), qui fut religieux à Solignac en 1790 et désigné en 1802 comme succursaliste de la Roche-Chalais.

La vie bergeracoise, n^o 12, publie de notre collègue M. Robert Coq un intéressant article sur « Une éphémère Bibliothèque nationale à Bergerac (1793-1797 », ainsi que la suite du « Dictionnaire historique des rues de Bergerac ».

Enfin M. le D^r Lafon a relevé, dans « le Populaire du Centre », du 6 octobre 1965, un article consacré à M. Gérard Serbanesco, périgourdin d'adoption, qui vient de succéder au D^r Schweitzer à l'Académie d'histoire.

Communications. — M. Beequart a noté dans la presse locale l'annonce d'une vente aux enchères publiques à Bergerac, le 5 novembre, du domaine des Milandes au préjudice de M^{me} Joséphine Baker : cette vente, ajoutent les journaux, n'aura vraisemblablement pas lieu, tout comme les précédentes.

La presse mentionne également l'ouverture d'un concours pour l'érection

d'une statue à la gloire de Cyrano de Bergerac. M. Beequart, qui s'est reporté au récent travail de M. Georges Mongrédien sur Cyrano (Paris, Berger-Levrault, 1964), rappelle après tant d'autres que l'origine prétendument gasconne du héros de Rostand n'est qu'une légende. Issu d'une famille sarde fixée à Paris, Savinien-Hercule de Cyrano naquit, non pas à Bergerac en Dordogne, mais à Paris, en la paroisse Saint-Sauveur, le 6 mars 1619; il passa son enfance dans la vallée de Chevreuse, et rien ne permet d'affirmer qu'il vint jamais en Périgord.

Le Secrétaire adjoint a relevé divers documents offerts aux collectionneurs par les marchands d'autographes: dans le catalogue n° 177 de Saint-Hélion, un dossier généalogique sur les Calvimont et un autre sur les Carbonnier de Marzac, vendus chacun 150 F., ainsi qu'un dessin à la mine de plomb signé P. Raymond et représentant Fournier de la Charmie (prix 20 F.); — dans le bulletin n° 45 de la librairie Henri Saffroy, un manuscrit de 40 pages reproduisant les *Philippiques* de Lagrange-Chancel avec des notes du président Bouhier (prix 265 F.); un ensemble de 16 pièces contenant un mémoire sur l'établissement des étalons dans la sénéchaussée de Périgueux (1723) et un état de la dépense de bouche du sieur de la Mothe, écuyer, et des domestiques de l'écurie du duc de la Force (septembre 1719); enfin 3 lettres autographes signées de la duchesse de Sagan, femme d'Edmond de Périgord, neveu de Talleyrand (prix 150 F.).

M. Gréhenart, domicilié à Taza (Maroc), nous envoie la photographie d'une « poterie grise, tournée, sans vernis et d'aspect médiéval » qui a été trouvée à Saint-Astier, rue Lafayette, lors de travaux effectués dans un immeuble appartenant à M^{me} Miquaud. Celle-ci a pu sauver trois poteries à peu près semblables.

M. Jean-Pierre Degorce, demeurant à Alban (Tarn), a fait parvenir à la Société une communication sur une serpette néolithique découverte à Thonac sur les basses terrasses de la Vézère. On ne peut dire si cette lame, trouvée au hasard des terres labourées, provient du néolithique ancien ou récent, ou même du chalcolithique. Son allure « métallique » est néanmoins frappante, et l'on peut se demander si l'on n'est pas en présence d'une imitation d'objet en métal, fruit d'une culture néolithique attardée.

Il est ensuite donné lecture d'un texte de M. Max Sarradet, *Découverte de vestiges gallo-romains à Castet-Merle (commune de Sergeac)*, qui sera publié dans notre *Bulletin*.

M. Jean Secret signale et commente à l'aide d'une photographie la disparition, à Thiviers, d'un saint Roch qui ornait la façade d'une maréchalerie, place Saint-Roch, au Nord du bourg. C'était un bas-relief en pierre, de 50 x 70 cm environ, figurant le saint debout, en costume de pèlerin, ayant à sa gauche le chien portant un pain dans sa gueule et à sa droite l'ange venu soigner le bubon que saint Roch porte à la cuisse droite. On lit l'inscription: ORA. PRO. NBIS. BEATE. ROCE, et la date: 1611. Ce bas-relief n'était pas classé parmi les monuments historiques.

M. Jean Maubourguet, dans une lettre qu'il adresse au vice-président, fait très justement remarquer, à propos de la communication de M. Valette sur les campagnes de construction de la cathédrale de Sarlat (voir le t. XCII du *Bulletin*, p. 107), qu'il est établi depuis 30 ans que cet édifice ne fut achevé qu'à la fin du xv^e siècle. M. Valette n'a pas ignoré les travaux de M. Maubourguet, et ce dernier trouvera tous apaisements en lisant le texte intégral de ladite communication dans un prochain *Bulletin*.

M. Secret, prenant l'exemple d'un dessin de Nalet exécuté en 1865 au château de la Rolphie, signale le grand intérêt que présentent les dessins anciens de monuments disparus, modifiés ou mutilés. Il commente sa récente visite au

château de Veyrignac, belle demeure du ^{xvii}^e siècle incendiée en 1944 et reconstruite par ses actuels propriétaires ; le château peut être visité du 1^{er} juillet au 1^{er} octobre.

Enfin M. Jean Lachastre, faisant écho à l'hypothèse émise dans *Chthonia* à propos des cluseaux (voir le présent *Bulletin*, p. 105), a signalé à notre vice-président que des croix gravées qu'il suppose « cathares » ont été trouvées dans un cluseau à Candon, près de Domme.

M. Watelin, délégué au recensement des Monuments historiques, expose les premiers résultats d'une fouille qui vient d'être faite à la Blancherie, commune de Paussac-et-Saint-Vivien : 28 sépultures ont été dégagées, il s'agit de sarcophages disposés en demi-cercle et d'inhumations en pleine terre orientées à l'Est. Divers squelettes ont été découverts, ainsi qu'un mobilier abondant et relativement homogène : lames de poignard, fibules ansées symétriques, plaques-boucles, bagues en métal, un pendentif en verre, un silex taillé et une série de tessons de poterie noire. Les plaques-boucles et les fibules permettent de dater cet ensemble de la seconde moitié du ^{viii}^e siècle.

M. Ponceau, revenant sur la chapelle Saint-Rémi d'Auriac qu'il connaît bien, signale avec insistance le grave danger qui pèse sur ce charmant édifice du ^{xv}^e siècle. Il fait part à l'assemblée de la récente publication d'un ouvrage de M. Pierre Desaulle, *Les bories de Vaucluse. Région de Bonnieux* (Paris, Picard, 1965), travail qui sera indispensable aux archéologues désireux d'étudier les cabanes de pierres sèches dont il a été question dans notre *Bulletin* à plusieurs reprises.

M^{lle} Desbarats a procédé à un recensement provisoire des petits cabinets rectangulaires suspendus formant saillie sur la façade de plusieurs maisons anciennes de Périgueux (rue Tourville, rue Saint-Roch, place de la Clautre, rue Tranquille, rue des Farges, rue du Calvaire, rue de la Clarté, rue Barbecane). Elle s'interroge sur la destination première de ces édicules, vraisemblablement construits aux ^{xvii}^e et ^{xviii}^e siècles : les uns sont à deux niveaux, de dimensions importantes et d'allure monumentale, les autres à un seul niveau. MM. Secodat et Secret commentent les photographies de ces cabinets, dont il serait fort utile de dresser un catalogue complet. M^{lle} Desbarats offre également à la Société la photographie du couronnement en palmier d'un escalier en vis inscrit dans une cage carrée au n° 3 de la rue Denfert-Rochereau.

Prix des publications de la Société. — Le trésorier, M. Aublant, propose un relèvement du prix des diverses publications de la Société. L'assemblée adopte à l'unanimité.

Bibliothèque de la Société. — M^{me} Médus demande que soit établi un catalogue de la bibliothèque. Le bureau s'est préoccupé de cette question et va prendre incessamment les mesures nécessaires.

Admissions. — M^r NIGET, notaire à la Rochefoucauld (Charente) ; présenté par MM. Becquart et Secret ;

M. Philippe HAUMONT, 1, rue des Darcins à Cusset (Allier) ; présenté par MM. Aublant et Ch. Lafon ;

M. Guy PENAUD, 35, rue Sevène à Périgueux ; présenté par MM. Ponceau et Secret ;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le Secrétaire adjoint,
N. BECQUART.

Le Président,
D^r Ch. LAFON.

SEANCE DU JEUDI 2 DECEMBRE 1965

PRÉSIDENCE DE M. LE D^r LAFOS, PRÉSIDENT.

Présents: 36. — Excusés: 2.

Hommage à M. Gérard Lauvergne. — M. l'abbé Pandellé, secrétaire de la Société archéologique du Gers, nous a adressé ses condoléances au nom de tous ses collègues.

Félicitations. — Notre vice-président, M. Jean Secret, intronisé commandeur du Bontemps-Médoc; M. Michel Soubeyran, conservateur du Musée du Périgord, pour sa thèse terminale d'Ecole du Louvre; M. Grégoire (en littérature Jean Sylvaire), nommé président de la section française de l'Alliance internationale des journalistes et écrivains latins.

Remerciements. — M. Pierre Gazel et M^{me} Mallet-Maze.

Entrée d'ouvrages. — *Salon d'automne 1965* (Périgueux, Joucla, 1965), catalogue des œuvres exposées au Palais des Fêtes du 21 novembre au 5 décembre sur l'initiative de la Société des Beaux-Arts de la Dordogne; don de M. Jean Secret.

Trois plaquettes de Lionel Balout: *Voyages de l'abbé Breuil en France, en Europe, à travers le monde (1897-1957)* (extr. de « Libyen », t. XI, 1963); *La préhistoire, leçon inaugurale de la chaire de préhistoire prononcée le 14 avril 1964* (extr. du « Bulletin du Muséum national d'histoire naturelle », 2^e série, t. 37, n° 2, 1965); *Autour d'un centenaire, Vézère-Somme-Charente (1863-1963)* (extr. du numéro spécial de notre *Bulletin* consacré au centenaire de la préhistoire en Périgord); hommage de l'auteur.

Monique Michaux, *L'hôtel de Beauvillier, cercle militaire de Versailles* (extr. de la « Revue historique de l'Armée », 1964, n° 1); offert par M. Jean de Faubournet de Montferrand. Cette belle demeure de la fin du XVII^e siècle fut fréquentée quelque temps par Fénelon, elle devint ensuite la résidence d'Henri Bertin, contrôleur général des Finances de 1759 à 1763.

Alain Roussot, *Cent ans de préhistoire en Périgord* (Périgueux, Fanlac, 1965), catalogue d'une très intéressante exposition organisée à la Bibliothèque municipale de Bordeaux par le Musée d'Aquitaine; hommage de l'auteur.

Gilles Delluc et Jean Secret, *Cadoux, une aventure cistercienne en Périgord* (Périgueux, Fanlac, 1965), avec une préface de l'abbé Grillon, des plans de Guy Ponceau et des photographies de Jacques Lagrange; offert par M. Lagrange.

Deux coupures de presse offertes par M. Roger de Laurière et contenant deux articles de cet auteur: « Les Historiens » (extr. de « Sud-Ouest » du 6 novembre 1965), « Fonceault de Lardimalie » (extr. de « La Dordogne Libre » du 10 septembre). Une erreur s'est glissée dans le dernier paragraphe de la notice relative au député, qui mourut de façon tragique non pas à Bridoire, mais à Lardimalie (voir l'article de C. Prieur dans le *Bulletin* de 1937, p. 204).

M. le Président remercie les divers donateurs.

Revue bibliographique. — *La vie bergeracoise*, n° 13, contient un article de M. P. Jouanel sur la famille de Saint-Aignan, propriétaire du domaine de Lospinassat, une suite d'étude de M. Henri Sicard sur Maine de Biran, un rappel par M^{me} G. Maureau de l'émeute bergeracoise de 1675, ainsi que deux notices de M. Robert Coq, l'une consacrée au maître apothicaire Jean Brun, l'autre étant la suite du « Dictionnaire historique des rues de Bergerac ».

Notre Bulletin, journal bi-mensuel des Usines Marbot, poursuit dans ses numéros 401 et 402 des 22 octobre et 26 novembre 1965, l'étude de M. le Dr Gaussen sur « La préhistoire de Neuvié et des environs ».

M. le Président a relevé dans « Sud-Ouest » du 27 novembre 1965 l'annonce d'une découverte, faite à Thiviers, d'un tableau qui serait attribué au Caravage.

Enfin, M. Aublant signale dans le même journal (n° du 1^{er} décembre) la constitution d'une Association de sauvegarde des sites et monuments de Castels et Saint-Cyprien.

Communications. — M. Jean Secret, soulignant l'intérêt des dessins de Léo Drouyn (1816-1896) retrouvés par M. Beequart dans les archives de la Société, fait circuler quelques photographies reproduisant divers crayons de monuments. L'album de Drouyn a été offert à la Société par son auteur (voir le *Bulletin* de 1896, p. 265).

Notre vice-président a consulté dans la sous-série 12 O des Archives de la Dordogne le dossier relatif à l'agrandissement de l'église Saint-Jacques de Bergerac et à la construction de l'église Notre-Dame. Dès 1827, on songeait à agrandir Saint-Jacques; des projets furent présentés en 1843, l'un par l'architecte Bouillon, l'autre par Ysambert. En 1850, l'architecte Valleton proposa de prolonger l'église à l'Ouest en occupant une partie de la rue du Couvent-Bleu et en ouvrant dans l'axe de l'église une rue nouvelle qui déboucherait rue Fonbalquine.

On envisagea d'autre part en 1850 de bâtir ailleurs une autre église. Plusieurs emplacements furent proposés, tous au Nord de la rue du Marché; en 1851, un arrêté préfectoral fixa définitivement le choix et l'on procéda à l'acquisition des terrains nécessaires de 1851 à 1853. Viollet-le-Duc dessina un projet en 1852, mais on retint finalement celui d'Abadie en 1854, Bonillon étant l'architecte d'exécution. La première pierre du clocher fut posée en 1856, la consécration eut lieu le 6 août 1865. Le clocher ne fut achevé qu'en 1872, la décoration intérieure en 1873.

M. Secret montre un très beau plan des ponts de Périgueux dressé en 1757 par le service des Ponts et Chaussées. Ce document, retrouvé dans les collections de la Société et manifestement d'origine publique, rejoindra la série C des Archives départementales.

M. Roger de Laurière s'est ému de trouver sous la plume de M. Alain Roussot, dans l'article de ce dernier consacré aux découvertes d'art pariétal en Périgord (n° spécial de notre *Bulletin*, 1965, p. 122), une allusion à « l'imagination » du découvreur des dessins de la grotte du Jubilé, à Domme. Il fait la mise au point suivante : « Ayant préparé les voies dans les recherches préhistoriques à Domme, j'ai commencé par la grotte du Jubilé, et après plusieurs investigations, j'ai pu le 25 mai 1960 annoncer l'existence de traits gravés représentant des fragments de gravures d'animaux préhistoriques, et le 2 octobre 1961, après avoir éliminé plusieurs photos prises dans l'ensemble de la cavité (photos restées entre les mains de certaines personnes), j'ai conduit l'abbé Glory aux seuls endroits et parties où des traits gravés découverts par mes soins me paraissaient dignes d'intérêt, c'est-à-dire quelques-uns qui ont été authentifiés; une seule figuration fut réservée à un examen plus approfondi ».

M. l'abbé Grillon lit une note de Dom Beequet qui rectifie son article sur Raynaud de Thiviers, évêque de Périgueux, publié dans le *Bulletin* de 1960, p. 66. C'est au printemps de 1102, au plus tôt, que ce prélat tenta de rejoindre la croisade aquitaine; la prise de Ramla par les Turcs se situe au 12 mai 1102, et non pas 1101 comme il a été imprimé par erreur.

M. Grillon présente ensuite la biographie d'un Brantômais méconnu de la fin du XIII^e siècle: Guillaume Aurelle, dominicain, qui joua un grand rôle dans la fondation du couvent de Saint-Pardoux-la-Rivière. Cette communication sera publiée dans un prochain *Bulletin*.

M^{lle} Desbarats signale quelques particularités intéressantes relevées par elle dans une maison de la rue Notre-Dame à Périgueux, au n^o 6: escalier en pierre, boiseries, taques de cheminée, oratoire domestique. Elle offre à la Société 6 photographies dont elle est l'auteur.

Un échange de vues où interviennent MM. Secondat, Secret et Soubeyran, s'ouvre à propos de certaines taques portant l'inscription « Hollandia ». On peut se demander si elles étaient fondues en Hollande ou au contraire dans nos forges du Périgord, et faire un rapprochement avec le papier aux armes d'Amsterdam qui était fabriqué en Angoumois et en Périgord, vendu aux Hollandais et redistribué par eux en Russie (voir Alexandre Nicolaï, *Histoire des moulins à papier du Sud-Ouest de la France*).

M. Soubeyran présente un résumé de sa thèse d'Ecole du Louvre, relative au catalogue des objets de la station préhistorique de Raymondou, à Chancelade, conservés au Musée du Périgord. Son exposé sera publié dans notre *Bulletin*.

Admissions. — M^{me} P. VALEGEAS, 30, rue de Paris, Périgueux; présentée par M^{me} Busselet et Louzi;

M. Pierre LAINÉ, ingénieur des Arts et Métiers, 5, square Mignot, Paris (16^e); présenté par MM. Petit et Jean Secret;

M^{lle} Rose-Marie LAINÉ, institutrice, 18, rue Philippe-Parot, Périgueux; présentée par MM. Bitard et Huguet;

sont élus membres titulaires de la Société historique et archéologique du Périgord.

Le Secrétaire adjoint,

N. BECQUART.

Le Président,

D^r Ch. LAPON.

UN EXEMPLE DE L'EXÉCUTION DES ORDRES DE LA CONVENTION DANS UNE PETITE COMMUNE

La "ci-devant église du Change" pendant la Terreur

« Pour être locale, ce n'est pas moins de l'histoire parce que la vérité sur bien des points est dans les archives de province ». C'est en m'inspirant de cette phrase de Georges Bussière (qui en a largement démontré la profonde vérité dans ses ouvrages sur « la Révolution en Périgord ») que j'ai cru intéressant de réunir ces quelques documents tirés du premier registre des délibérations du Conseil municipal de la commune du Change.

Sous leur forme naïve, s'agrémentant volontiers de la phraséologie de l'époque, on y voit, me semble-t-il, comment, dans de nombreux cas, les autorités locales n'ont obéi aux ordres des puissants du jour que dans la mesure stricte où elles ne pouvaient s'y dérober.

Certes, on a livré au Change les ornements sacrés requis pour la Défense nationale, mais, pour le reste, la vente du mobilier d'ailleurs modeste de l'église, n'a-t-elle pas été un camouflage puisque quelques années après, au lendemain du Concordat, les autorités municipales parmi lesquelles se retrouvaient à peu près les mêmes qui avaient signé l'inventaire ou le procès-verbal d'adjudication du mobilier, réclamaient au gouvernement consulaire la nomination d'un curé résidant en se basant sur ce fait que le Change détenait encore « une très belle église nullement dégradée, un presbytère très logeable en très bon état, le jardin assez vaste et bien cultivé, et rien n'est aliéné.. ? »

N'est-ce pas là un exemple de plus du rôle modérateur qu'ont toujours joué, pour la sauvegarde des libertés en face de gouvernements autoritaires, ces communes qui, dans leurs limites actuelles, perpétuent un état de fait très ancien et sont nées, sur un terroir donné et dans des conditions imposées le plus souvent par la nature, de l'association des hommes et de leur esprit d'entraide ?

Voyons donc les textes.

Remise des ornements sacrés. « Le 28 germinal, l'an 2^e de la République française une et indivisible à Périgueux. Reçu au magasin du district par les mains de Chiorozas, agent national de la commune du Change, les ornements sacrés, mètre et nappes provenant de la « ci-devant » église du Change consis-

tant en un calice avec sa patène, un soleil et une custode, le tout d'argent, une boîte « d'éteim », deux croix, une lampe, une « eguière » avec son goupillon, un encensoir avec son « arrete » et une soucoupe, le tout de cuivre, sept chasubles de différentes couleurs, un manteau pluvial, cinq devants d'autel, cinq aubes, quatre surplis, une couverte d'autel. »

Inventaire de l'église. « En vertu d'un extrait des registres du district de Périgueux en date du 12 thermidor an II, nous, agents nationaux de la commune du Change et Audy de Beaudy « mère », avons fait rencontre du « chitoyen » Faure, officier municipal, qui nous a représenté la clef de la sacristie et nous sommes entrés et avons trouvé dix-neuf chandeliers de bois dont il y en a six de doré. De la sacristie nous sommes entrés dans l'église où il y a « si devant » un autel doré, plus un mauvais cadre, plus deux mauvais rideaux de toile couvrant l'autel, plus une barre de fer avec les anneaux tenant les rideaux, plus un marchepied de planches de noyer en bon état, plus une balustrade devant le grand autel « attassée » avec deux bandes de fer. — De là, nous sommes descendus sur main droite, avons trouvé dans la chapelle appelée ci-devant Saint-Cloud, un mauvais autel. Le « docier » est suspendu par une barre de fer, plus une balustrade et un marchepied en mauvais état. A la gauche, un autel appelé ci-devant Saint-Jean « en scripture », le dossier soutenu par une barre de fer et une balustrade « attassée » avec deux crampons de fer et un marchepied, tout en bon état. Plus une « saire » où nous faisons la publication des « loys », dont et du tout avons fait et adressé le présent procès-verbal des meubles et effets existants dans la ci-devant « église » du Change le 3 fructidor de l'an 2 de la République une et indivisible. Avons évalué le tout à la somme de « choisante » livres. »

Vente du mobilier de l'église. « Le 27 du mois frimaire an 3, est venu le citoyen Cluzeau, administrateur du district de Périgueux, pour faire la vente des meubles et effets de la « ci-devant église » du Change.

Premièrement, le sieur Chaumon, dit Lavergne, achète les rideaux de devant le grand autel avec la barre de fer et les anneaux, la somme de quarante huit livres...

Plus la femme de Pierre Jaussen et la femme du citoyen Lamy ont acheté six chandeliers « daurés » la somme d'une livre six sous...

Plus le citoyen Guillaume Moulinard, fils aîné achète le grand autel et toutes les balustrades et les treize chandeliers la somme de quarante huit livres...

Plus Pierre Chaminade, fils, du « hamau » de Redrou, achète les deux autels des deux chapelles appelées « si-devant Sain-Clou » et « si-devant Saint-Jean » la somme de vingt six livres...

Toutes les susdites sommes ci-dessus « monte » à la somme de cent vingt neuf livres quinze sous.

Sans y comprendre le tableau du grand autel, que le citoyen Cluzeau, administrateur du district, nous a requis de faire conduire à Périgueux. »

Lettre adressée au préfet de la Dordogne en l'an VIII par la municipalité du Change (Archives départementales, E dépôt, le Change).

« Il court le bruit, citoyen préfet, que notre commune va être succursale. Nous ne pouvons le croire pour plusieurs raisons :

1^{re}) Notre commune est centrale;

2^o) Nous avons une très belle église *nullement dégradée*, notre presbytère est très logeable; ses cysines en bon état, le jardin assez vaste et bien cultivé et *rien n'est aliéné*;

3^o) Notre population est plus forte qu'aucune de celles qui nous environnent et aucune ne peut offrir son presbytère ni son église en *si bon état* qu'est la nôtre et qui puisse contenir un aussi grand rassemblement d'individus. Escoire n'a pas de presbytère et n'a qu'une petite chapelle pour église, Saint-Vincent qu'une petite église toute délavée et d'ailleurs en très mauvais état. Cubjac a une église bien moindre que la nôtre et ayant besoin de grandes réparations ainsi que le presbytère. A Blis l'église est démolie.

Enfin, Citoyen préfet, notre commune est vraiment centrale, notre bourg très considérable et, à quelque commune qu'on nous joignit, la partie opposée de la nôtre en serait éloignée de plus d'une lieue et demie, de manière qu'il nous faudrait au moins deux heures pour nous rendre aux offices divins, ce qui nous fait espérer de votre justice que vous voudrez bien placer notre commune au rang de cure secondaire. » Signé : Bosredon, maire, Moulinard, adjoint, Faure, Lagrézas, Bugat, Froidefont, membres du Conseil.

Cette lettre a obtenu satisfaction et, sans doute, bien des acquéreurs ont rapporté à l'église ce qu'ils avaient acheté. Mais si Saint-Jean est demeuré le patron de la commune, le souvenir de Saint-Cloud, qui avait pourtant sa chapelle en bonne place dans la « ci-devant » église, est complètement effacé.

Jean LASSAIGNE.

CRÉATION D'UNE LOGE MAÇONNIQUE A MONPAZIER EN 1826

Une caisse poussiéreuse dans un grenier m'a livré, authentifiés par maints cachets et signatures, les documents permettant de suivre l'existence, de 1825 à 1847, de la loge maçonnique de Fumel.

Cette importante localité du Nord-Agenais est toute proche du Périgord; des habitants de la Dordogne figurent parmi les maçons de « la loge de Saint-Jean » sous le signe distinctif « Les Enfants de l'Union » à l'Orient de Fumel. Quelques membres de Monpazier et de sa région se détachèrent assez vite d'une loge éloignée de leur domicile et fondèrent, sous le guide de Fumel du reste, leur loge de Saint-Jean sous le signe distinctif du « Sanctuaire de la Vérité » à l'Orient de Monpazier.

La maçonnerie n'avait pas alors le caractère qu'on lui reprochera plus tard à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle.¹

Le 5^e jour du 8^e mois de l'an de V(raie) L(umière) 5826 (5 octobre 1826), lors des augustes cérémonies de l'installation de l'Atelier de Fumel, en présence des délégués invités de « l'Age d'Or » d'Agen, de « La Parfaite Union » de Moissac, des « Amis des Bourbons » de Villeneuve-sur-Lot, le vénérable de cette dernière loge, président en sa qualité de délégué officiel du Grand Orient de France, prononce devant l'autel l'invocation : « O Toi : Grand Architecte de l'Univers qui du haut de l'empirée juge les actions des bons et des méchants, descends parmi nous ! dirige en ce jour mes actions et ma langue et fais que la lumière que je vais puiser au foyer des parfums qui te sont consacrés, soit toujours dans ce temple celle de toutes les vertus. »

1. Napoléon avait jugé habile de ne pas donner une autorisation d'existence écrite à une Maçonnerie qui pouvait devenir une force incontrôlée. Il aimait mieux la protéger en faisant introduire aux postes de direction et d'influence des personnalités à lui toutes dévouées. Si en 1800, il y avait en France 72 loges, leur nombre était de 1.219 en 1814.

Au début de la Restauration, ces groupes dévoués au gouvernement cessèrent de chanter les louanges de l'Empereur. Presque tous n'eurent pas de mal à célébrer les Bourbons qui survivrent, vis-à-vis du Grand Orient, la politique de leur prédécesseur. Les préfets et la police prirent éventuellement des sanctions contre les réfractaires.

La Franc-Maçonnerie française est alors conservatrice, bourgeoise et raisonnable. Jusqu'à la Révolution, elle avait été chrétienne dans le sens large et idéaliste du mot, et si le ton était parfois voltairien et léger, il restait respectueux.

A partir de 1800, la tendance anticatholique et d'intention athée commença à se développer.



Cachet de la Loge de Montpasier.

Au banquet qui suivit, le compte rendu officiel indique que la première santé portée est celle du Roi, des princes et princesses de son auguste famille, avec les vœux les plus sincères pour la prospérité de l'État; et il est ajouté : « Le F.^r ambassadeur, accompagné par le maître des cérémonies et placé entre les deux col., a répondu à cette santé et assuré au nom du Roi cette R.^r L.^r de la protection de sa Maj.^{sté}. ». Si l'on songe à tout ce que représentait alors Charles X, les sentiments des maçons apparaissent donc à l'unisson.

Le Grand Orient envoyait à chaque nouvelle loge acceptée à l'affiliation un lot de livrets, à la fois catéchismes et rituels, réglant minutieusement les acceptations, les initiatives et les réceptions des membres dans les différents grades d'apprenti, de compagnon, de maître.

Parmi les livrets qui nous sont parvenus, celui concernant le grade élémentaire d'apprenti est un manuscrit de 48 pages (0,28 x 0,22) soigneusement collationné et signé par les dignitaires parisiens du Grand Orient de France. Il débute ainsi :

« L'ordre des francs maçons est une association d'hommes sages et vertueux dont l'objet est de vivre dans une parfaite égalité, d'être intimement unis sous la dénomination de frères et de s'exciter réciproquement à la pratique de la vertu.

« D'après cette définition, il est de l'intérêt de toutes les loges de n'admettre à la participation de nos mystères que des sujets dignes de partager tous ces avantages, capables d'atteindre le but proposé et dont elles n'aient point à rougir aux yeux des maçons de tout l'univers. »

Plus loin : « Nul profane ne peut être admis avant l'âge de vingt un ans. Il doit être de condition libre et maître de sa personne. Un domestique ne sera donc admis qu'à titre de f.^r servant.

« On ne doit recevoir aucun homme professant un état vil et abject, rarement on admettra un artisan, fut-il maître, surtout dans les lieux où les corporations et les communautés ne sont pas établies. Jamais un ouvrier dénommé compagnon ne sera admis. »

Lors de l'initiation de l'apprenti, il est précisé que le vénérable, ayant la main gauche sur la main droite du récipiendaire, lui dit : « L'engagement que vous allez contracter ne contient rien qui puisse blesser le respect que nous devons tous à la religion, ni notre attachement et notre fidélité à notre souverain, ni le respect dû aux bonnes mœurs ». Cet engagement que le vénérable qualifie de « terrible » comporte devant le G(rand) A(rchitecte) de l'Univers, qui est Dieu, jurement et promesse

de garder inviolablement tous les secrets confiés par la loge ainsi que ce qu'on y a vu faire et entendu.

Chaque grade a ses mystères et ses secrets propres.

Il est à remarquer que dans les autres livrets relatifs aux grades plus élevés, si les symboles, mystères, allégories pour les initiations et réceptions sont plus compliqués et différents, si les obligations de secret sont plus sévères, la religion ne paraît pas particulièrement mise en cause.

La mentalité des maçons d'alors est bien révélée par les discours conservés aux archives. Le Docteur Lacoste, vénérable de Fumel, déclare par exemple à ses FF.: le 12 avril 1827 : « Les préceptes de la Maçonnerie ne diffèrent de ceux de la religion qu'en cela seulement que les derniers sont le fruit d'une inspiration divine, tandis que les premiers ne sont que le résultat d'un pensée imitative de la plus belle morale que la religion enseigne.

« Les préceptes de l'une et de l'autre ne peuvent convenir qu'à des cœurs purs ou disposés à se purifier des vices qui les éloignent de la pratique de ces mêmes devoirs. Quiconque s'engage à vivre sous le régime de ces lois protectrices et de reconnaissance, et n'en observe que le culte extérieur sans s'embarasser que sa conduite réponde aux principes, est un hypocrite que la Vérité frappera un jour en le faisant rougir. »

Une autre fois le dignitaire Granseau s'exprime ainsi : « T., C., FF.:, Les profanes qui vous admirent savent, par vos exemples édifiants, que cette émanation divine du Très Haut connue sous le nom de maçonnerie, que vous avez embrassée avec cette sagesse qui vous distingue, est le principe de toutes les vertus, le foyer de toutes les connaissances et de toutes les perfections humaines. Ils n'ignorent plus que les vrais maçons sont de bons fils, de bons frères, de bons époux, de tendres pères, des amis sincères, de bons voisins, des hommes fidèles à leurs gouvernements et aux lois qui les régissent. Egalement pieux et bienfaisants, ils aiment tous les mortels avec la même charité. En eux on reconnaît de vrais pères de tout bien, de parfaits philanthropes ! »

Signalons en passant que le tableau pour 1826 des maçons de Fumel comprend Narcisse Miret, prêtre, 40 ans, domicilié à Monsempron. Il ne resta pas fidèle de longues années et démissionna.

Revenons à la fondation de la loge de Monpazier.

Les « Enfants de l'Union » s'étaient constitués au début de 1825. Avant la fin de l'année, affiliation officielle fut demandée au Grand Orient en sollicitant que le vénérable et les délégués

des « Amis des Bourbons » de Villeneuve-sur-Lot accomplissent les formalités en présence d'une députation de « l'Age d'Or » d'Agen. Dès le début, des notables de Monpazier avaient demandé à être membres de la loge de Fumel.

Avaient été initiés et reçus comme apprentis :

Louis Albuchier Lalguerie, chirurgien, né à Landrieux (Cendrieux sans doute) le 5 mars 1789, domicilié à Monpazier;

Jean Baptiste Laulané, percepteur, né à Vert (*sic*) le 10 mars 1791, domicilié à Monpazier;

Etienne Ségala, médecin, né à Monpazier le 8 août 1769 et y demeurant;

Antoine Céleste Laffage, directeur des postes, né à Monpazier le 7 janvier 1797 et y demeurant;

Pierre Taillefer, maire, né à Montferrand le 1 septembre 1791 et y demeurant;

Antoine Mousson, propriétaire, né à Capdrot le 14 février 1799 et y demeurant.

Il y avait difficultés, de par l'éloignement et le mauvais état des chemins, pour venir de Monpazier aux tenues (séances) de l'atelier des Enfants de l'Union de Fumel. Les Périgourdins demandèrent le 14 décembre 1825 une double augmentation exceptionnelle de salaire, c'est-à-dire qu'ils sollicitèrent de recevoir à Fumel les deux nouveaux grades de compagnons et de maîtres, exposant leur intention de créer une loge à Monpazier.

Cette création fut bien vite décidée et la loge de Fumel dans sa séance du 11^e jour du 11^e mois de l'an 5825 (11 janvier 1826) arrêta « qu'elle apposerait son visa sur le tableau des membres impétrants composant la L.: du Sanctuaire de Vérité à l'O.: de Monpazier.

L'auguste cérémonie de l'installation officielle des « Enfants de l'Union » s'était déroulée le 8 octobre 1825; le compte rendu détaillé de la cérémonie et du banquet tient 9 grandes pages du registre in-folio des procès-verbaux des séances. La loge « Les Amis des Bourbons » de Villeneuve avait été le tuteur délégué par le G.: O.: auprès de sa sœur de Fumel. A son tour, la loge de Fumel devenait tutrice de la nouvelle loge de Monpazier.

Toutes les formalités n'étaient pas encore remplies. Le tableau des membres des « Enfants de l'Union » à la date du 1^{er} mars 1826, envoyé réglementairement tous les ans au G.: O.:, comprend dans ses vingt-huit membres six Périgourdins en instance de départ. Ils n'y seront plus au tableau de 1827.

Ce n'est que le 20 juin 1826 que le vénérable de Fumel reçut, datée du 13 juin, la lettre suivante du G.: O.: :

« T.: C.: F.:, j'ai la faveur de vous prévenir qu'il a été

remis aujourd'hui à la diligence un paquet à votre adresse contenant les constitutions de la nouvelle L. (==) du « Sanctuaire de la Vérité », O.: de Monpazier, que vous êtes chargés d'installer. Ce paquet renferme en outre la collection des Grades symboliques, la commission, l'instruction, les obligations, le mot du semestre, le calendrier maçonnique et plusieurs procès-verbaux des fêtes de l'Ordre et des Pompes funèbres du G.: O.:

« Vous voudrez bien le recevoir et m'en accuser réception, comme aussi de vous entendre avec la L. (==) que vous devez installer pour le jour de cette auguste cérémonie. »²

Le 1^{er} août 1826, le secrétaire Laffage du « Sanctuaire de la Vérité » de Monpazier adresse au Vénérable des « Enfants de l'Union », le D^r Lacoste, de Fumel, une planche (lettre) l'informant officiellement que « la régularisation définitive du temple que nous avons élevé à la gloire du Grand Architecte de l'Univers pourra se faire le 16 août » et invitant à cette auguste cérémonie les FF.: de Fumel.

Des extraits de délibérations de la loge de Monpazier nous apprennent les noms des titulaires élus dès le début pour tenir les différentes fonctions; Vénérable: Largerie; — 1^{er} et 2^e Surveillants (chargés d'assister le Vénérable et de le suppléer au besoin): Laulanié, Banaston; — Orateur (chargé de la communication des planches d'architectes reçues): Ségala; — Secrétaire: Laffage; — Experts: Taillefer, Toledos. Nous n'avons pas les noms des autres dignitaires, les cumuls étant possibles: Maître des Cérémonies, Trésorier, Hospitalier (chargé des rapports avec les déshérités secourus par la loge), Couvreur (responsable des clefs et des clôtures du temple qui doivent couvrir les mystères et délibérations à cacher aux profanes).

Entre temps le Vénérable de Fumel, informé qu'un ou plusieurs frères faux ou indignes comptaient assister aux mystères

2. Pour assurer leur fonctionnement rituel, les loges devaient à leurs frais se procurer des objets particulièrement maçonniques. D'après les correspondances et factures du fournisseur parisien de la loge de Fumel, voici ce que la loge de Monpazier dut acquérir pour un peu plus de cinq cents francs de l'époque :

Un seau et un cachet gravé spécialement pour la loge;

Pour le Vénérable, un tablier et un cordon brodé, une équerre en pierre montée sur argent, un finiliet en ivoire et ébène;

Un glaive antique à lame flamboyante, une girandolle à chandeliers et trois branches, un tapis peint d'attributs allégoriques sur toile, un régulateur symbolique formant neuf cahiers. Il est aussi question de l'utilité de posséder un squelette d'adulte articulé ou au moins un crâne; six tableaux de loge;

13 sautoirs pour officiers avec 13 bijoux médaille en cuivre doré, 3 maillets en bois pour officiers, 12 tabliers blancs d'apprentis, une ou deux douzaines de gants blancs, 12 tabliers de peau peints pour maîtres, avec 12 cordons en ruban de Lyon et 12 bijoux médaille en cuivre doré, un bijou de maître en pierre monté sur argent, 12 diplômes de maître en parchemin.

de la cérémonie d'installation, en avait référé à Paris par l'entremise du F.: Morand, 33^e, chargé de représenter la loge de Fumel au G.: O.:. Nous avons la prudente réponse : Le Vénérable responsable, délégué du G.: O.:, devait faire vérifier à l'entrée du « temple » de Monpazier les identités maçonniques attestées par les attouchements révélés lors des initiations aux grades, ainsi que par le mot de passe adressé clandestinement tous les semestres par le G.: O.: au Vénérable qui le faisait connaître de bouche à oreille à ses FF.:. Il devait s'agir en particulier d'un certain Foissac, dont la radiation définitive du tableau fut prononcée par la tenue extraordinaire de la loge « Le Sanctuaire de Vérité » en date du 7 août 1826. Les griefs étaient antérieurs à l'admission et pouvaient compromettre la vie civile et politique de l'intéressé dont on avait admis à tort les dénégations.

Le 8 août, la loge de Fumel avait désigné une délégation de trois membres pour accompagner leur vénérable Lacoste chargé de présider les cérémonies du 16 août à Monpazier.

Nous n'avons pas les archives mêmes de la loge de Monpazier ni les tableaux de ses membres. « Les saints mystères » et le « banquet » durent se passer dans la meilleure euphorie, et l'abondant compte rendu de l'installation dans la loge des « Enfants de l'Union » à Fumel le 8 octobre 1825 nous indique ce qui se passa d'une manière similaire le 16 août 1826 à Monpazier.

Il est difficile de résumer ces cérémonies d'installations rituelles et allégoriques, coupées de nombreux discours du Président de la délégation du G.: O.:, du Vénérable et des dignitaires de la nouvelle loge :

On reçoit les visiteurs avec batteries d'applaudissements et maillets tapants, cortège précédé d'une étoile (bougie allumée), glaives (couteaux) en main, pénombre dans le temple, parfum brûlant sur une table, Vénérable et deux apprentis portant le chandelier à sept branches, maillet et trois gants blancs posés sur un carreau blanc.

Les commissaires délégués du G.: O.: apparaissent revêtus de tous leurs ornements. Ils reçoivent les maillets et les gants qui par leur blancheur signifient que les frères prennent soin de se débarrasser de leurs habitudes vicieuses et ont pris la robe d'innocence, de candeur et d'oubli de soi-même.

Le Président s'avance sous une voûte d'acier vers l'autel et verse des parfums sur le foyer d'où jaillit la lumière. Il invoque avec solennité le Grand Architecte de l'Univers. L'autel et les deux colonnes s'illuminent.

Les dignitaires visiteurs et les dignitaires de la loge vérifient les uns les autres les identités maçonniques. Le F. Couvreur ferme les portes et contrôle qu'aucun profane ne puisse avoir connaissance des mystères et des paroles prononcées.

Le Président remet les documents officiels du G. O. pendant que les frères sont rangés en cercle au pied du trône. A l'appel de son nom, chacun va signer ses obligations pendant que le Président donne l'accolade fraternelle aux dignitaires de la loge.

Pendant que les frères lèvent leur glaive vers la voûte, le Président proclame solennellement l'installation à perpétuité de la nouvelle loge de Rile Français. Suivent des batteries énergiques, des vivats et des mélodies.

Le Président ouvre le paquet contenant le mot de passe du semestre et les instructions du G. O. Le mot est communiqué à tous les frères se tenant en cercle au milieu du temple. Le papier du mot est brûlé au milieu du cercle pendant que chacun tenant le glaive de la main gauche, étendant vers l'Orient la main droite, prête le serment de discrétion.

Le Président se rend au trône, remet leurs maillets aux dignitaires et la cérémonie se termine par de nouveaux discours.

Le banquet qui suit a ses rites aussi. Notons de plus que les assiettes sont des tuiles, les couteaux des glaives, les fourchettes des pioches, les cuillers des truelles, les verres des canons, les bouteilles des barriques, les serviettes des drapeaux, le pain de la pierre brute, l'eau de la poudre faible, le vin rouge de la poudre rouge, les liqueurs de la poudre fulminante et si on mange, on mastique, si on boit, on fait feu.

Les francs maçons de Monpazier voulurent que leur loge soit affiliée à celle de Fumel par des liens tout-à-fait complets. Le 27 septembre 1826, la délibération de la loge de Monpazier charge une délégation des FF. Laulanié, Ségala et Lapleine, de tout mettre en œuvre pour cette affiliation. Le 10 octobre la loge de Fumel tient une séance extraordinaire pour recevoir les délégués de Monpazier dont l'un fait un discours ampoulé : « Encore » un des beaux jours de la maçonnerie. Les préjugés s'anéantissent devant sa sagesse et sa raison ; et le fanatisme par elle vaincu et réduit au silence dépose ses torches incendiaires et maintient inutiles aux pieds de cette profonde philosophie et de ces hautes vertus, bases de son essence... T. C. F., espérons qu'on ne verra jamais nos deux loges dévier du sentier de leurs devoirs maçonniques. Nous en avons pour garant

» cette multitude de FF.: vertueux qui décorent les colonnes de
 » nos deux temples. Liberté, union, fraternité dans tous les
 » temps formeront leur devise; piété et bienfaisance en seront
 » toujours la conséquence. Voilà les plus beaux attributs des
 » enfants de la Veuve. »

Au banquet qui suivit, sur des airs connus on chanta d'abord :

« Ségala, Taillefer, Laplaine
 » Dans ce beau jour viennent combler nos vœux.
 » Dirigés par les Cieux
 » Ils nous rendent heureux
 » Et leur mission n'est pas vaine ;
 » En eux l'on voit la liberté
 » Engendrer la fraternité
 » Sœur de la félicité. »

Il y avait deux autres couplets du même genre.

Un autre chant proclamait :

« Multipliez, frères illustres,
 » Par tant d'honorables travaux.
 » Puissiez-vous encor dans vingt lustres
 » Faire resplendir vos flambeaux.
 » Une raison enchanteresse
 » Scelle vos actes éternels,
 » C'est du séjour des immortels
 » Qu'en vous descendit la sagesse. »

Un document solennel devait authentifier cet accord mutuel. Il fut établi en double, portant les sceaux en cire rouge des deux loges accompagnés des signatures de leurs membres. Voici le titre puis le texte de ce grand placard :

« A la gl.: du Gr.: Arch.: de l'Un.:
 » Au nom et sous les auspices du G.: O.: de France.
 » Acte d'affiliation entre les LL.: des Enfants de l'Union,
 » O.: de Fumel, et du Sanctuaire de la Vérité, O.: de Monpazier.
 » D'après la demande faite par la R.: L.: du Sanctuaire de
 » la Vérité, O.: de Monpazier (Dordogne), et le désir bien pro-
 » noncé de ses membres, de former avec la R.: L.: des Enfants
 » de l'Union, O.: de Fumel (Lot-et-Garonne), une affiliation
 » réciproque.

« Nous, Off.: Dignit.: et membre de ces deux att.:, d'un
 » accord unanime, avons affilié et affilions par le présent acte,
 » pour toujours et à jamais, les susdites LL.:, pour concourir à
 » propager les vertus maçonniques, et à maintenir la gloire et la
 » prospérité de l'Ordre.

« En conséquence les membres de ces deux att.: jouiront » dans l'une et l'autre L.: des mêmes droits et prérogatives.

« Arrêté et fait en double à l'O.: de Fumel le troisième jour » du onzième mois de l'an de la V.: L.: cinq mil huit cent vingt » six.

« Le présent signé par les off.: dign.: et membres des deux » att.: respectifs. »

Pour le Sanctuaire de la Vérité de Monpazier nous trouvons les 24 signatures ci-après :

Laulanié, vénérable ; Ségala, 1^{er} Surveillant ; Bazin, 2^e Surveillant ; Taillefer ; Frubelle(?), Banaston, Pourqueri, Gaulejac fils, Laplène, Dexam Lagarde, Gaulejac, Pourqueri (de Péchalvis), Tolédos, Dourtiès (?), Sarsat (?), Rouby, Dubousquet, Mousson Lanauze, Martin, Determane (?), Lurdet, Mousson, garde des sceaux et timbre, Fournet (?), orateur, par mandement Lafage.

Pour les Enfants de l'Union de Fumel nous dénombrons 15 signatures.

Après ces fréquentes visites de loge à loge, après ces effusions, au bout d'un an, les invitations aux fêtes, les correspondances, les demandes de renseignements sur les profanes voulant être initiés, se font de plus en plus rares, d'après ce que nous avons constaté dans les archives de Fumel.

Quelle fut l'activité du Sanctuaire de la Vérité ? Nous n'avons que quelques extraits de procès-verbaux, mais les séances à Monpazier devaient comporter les mêmes ordres du jour et les mêmes préoccupations qu'à Fumel dont nous possédons le registre des comptes rendus.

Il y a toujours mise en circulation dans l'assemblée du « sac aux propositions » que dépouille le Vénérable. Il donne connaissance des candidats maçonniques s'il y en a, et on en discute avant de voter. Toujours est présenté aux frères le « tronc des pauvres » dont le montant est compté sur l'heure.

Il peut y avoir des communications du G.: O.: ou des loges voisines ou lointaines, des demandes de secours, des observations possibles sur la vie profane d'un frère et vote d'amendes ou de suspension s'il a fauté contre l'ordre et les engagements pris.

De plus il y a les cérémonies de réception et d'initiation, les organisations de fêtes régulières et enfin parfois des planches (discours) du Vénérable, de l'Orateur ou d'un autre f.: sur des points de doctrine.

La dernière lettre de Monpazier pour Fumel que nous possédons, signée du Vénérable Ségala, est datée du 17 juin 1833.

A Fumel, le registre des procès-verbaux des séances s'arrête

au 15 janvier 1847. Alors qu'en 1840 il y a 23 f. : au tableau et que les séances sont répétées dans le mois, en 1845 et 1846 des mois passent sans qu'on se réunisse, l'activité baisse, les quêtes à chaque réunion pour le tronc des pauvres sont de plus en plus maigres et le dernier procès-verbal transcrit fait état de diatribes d'un des plus anciens maçons contre le Vénérable qui aurait prêté une partie des locaux de la loge à des acteurs. Tumulte, vociférations, injures contre la maçonnerie de l'accusateur qui rejette ses insignes. Tout finit par l'exclusion du perturbateur signifiée au G. : O. : et à toutes les loges de France.

A Monpazier, le zèle s'est-il petit à petit refroidi jusqu'à une extinction que nous ignorons ? Nous n'avons pas les éléments pour répondre. Nous constatons que les Enfants de l'Union ont parmi leurs membres en 1840 et 1844 le périgourdin Déjean, né le 13 août 1813 à Belvès, maître de forge, domicilié à Belvès. Et l'on peut s'étonner qu'il se soit inscrit à Fumel plutôt que dans son voisinage à Monpazier si la loge de cette ville se trouvait toujours florissante. Des esprits malicieux peuvent aussi émettre l'hypothèse que certains pouvaient bien vouloir être francs maçons à condition que cela ne se sache pas près de leur domicile. Il ne faut pas oublier que toute question maçonnique entraîne avec elle des mystères.

Joseph SAINT-MARTIN.

PROSPER MÉRIMÉE ET LE PÉRIGORD

La publication de la correspondance générale de Prosper Mérimée¹ vient de s'achever avec la parution d'un dix-huitième volume. Sans insister sur l'intérêt d'une telle correspondance (Mérimée se révèle un épistolier exceptionnel par ses qualités de vie, de spontanéité, d'esprit, d'ironie, d'humour), nous rappellerons que dans le domaine de l'archéologie monumentale, il a été un pionnier et s'est révélé l'un des fondateurs du Service des Monuments historiques. C'est à ce titre qu'il nous intéresse et c'est sous cet angle que nous examinerons ses relations avec le Périgord. Ses voyages de découverte, puis de surveillance des monuments, l'ont conduit à traverser plusieurs fois notre département, à s'y arrêter, à étudier certains édifices puis à intervenir lors des réunions de la commission qu'il avait participé à créer.

Il n'est pas sans intérêt de signaler ses interventions au sujet d'édifices périgourdens, à l'occasion des séances de la Commission des Monuments historiques (Ses rapports sont conservés dans les archives des M.H.) :

Atur — Lanterne des morts, 24 janvier 1854.

Brantôme — Eglise, 8 nov. et 6 déc. 1850 ; 6 févr., 28 févr., 6 juin et 7 nov. 1851 ; 19 nov. 1852 ; 8 avril 1853.

Cloître, 22 juillet 1853 et 13 mai 1854.

Les carrières de Brantôme, 14 janv. 1853.

Cadouin — Cloître, 22 nov. 1850 et 8 mars 1856.

Chancelade — Les Andrivaux, 15 févr. et 9 août 1850.

Périgueux — Saint-Front, 7 janv. 1842 (il lit un rapport de l'abbé Audierne).

Saint-Etienne de la Cité, 24 févr. et 5 mai 1843 ; 28 nov. 1851.

Les églises de Périgueux, 11 mai 1849 et 25 juin 1852.

Fouilles près de Périgueux, 28 mars 1857.

Sarlat — Cathédrale, 17 mai 1844 ; 1^{er} déc. 1848 ; 11 juin 1852 et 30 avril 1853.

Le cône de Sarlat (*sic*), 7 déc. 1849.

Chapelle sépulcrale, 7 janvier 1853.

Valojoulx — 13 juin 1851.

1. Prosper Mérimée, *Correspondance générale*, établie et annotée par Maurice Parturier, Toulouse, Privat.

Il est certain que, pour établir et instruire tous ces dossiers, Mérimée a dû faire plusieurs voyages en Périgord. Le seul dont nous connaissons la date exacte est celui de septembre 1849 : sa tournée passa alors par Angoulême, Brantôme et Périgueux, où il était à la fin de septembre. Le 30 septembre 1849, il écrit drôlement² : « J'ai pensé être martyr dans toute la force du terme à Brantôme où j'ai passé une nuit avec des punaises si grosses qu'elles me tirèrent presque à bas de mon lit. »

En fait, ce n'était pas son premier voyage en Périgord. Saint-Front par exemple l'avait depuis longtemps inquiété. Témoin la lettre suivante³ adressée à Vitet et écrite de Bayonne le 16 août 1840 : « Je comptais aller à Angoulême, à Limoges, puis à Châteauroux, puis à Saint-Benoît-sur-Loire. Si vous l'aimez mieux, je prendrai par Périgueux. Votre projet de restauration de Saint-Front me paraît excellent en principe, mais d'exécution très difficile. Il faut refaire une façade ou plutôt la faire, et cela est une entreprise un peu bien hardie. Si on isolait complètement la cathédrale ce serait un grand service à lui rendre, mais dont personne ne nous saurait gré. Il faut faire quelque chose pour *tous pollous*⁴. Je ne sais trop si M. Catoire que je vous ai donné pour un homme habile serait de force à faire la façade en question. Au reste je pourrais en causer avec lui, et si vous êtes d'avis de lui faire essayer un projet, vous pourriez lui en écrire dès à présent. Au moins ne le trouverais-je pas pris au dépourvu. »

Il faut penser que le projet ne réussit pas puisque la restauration de Saint-Front fut confiée au Ministère des Cultes et non à celui de l'Intérieur. On peut d'ailleurs faire des réserves sur l'idée de « faire une façade » à Saint-Front, comme aussi de l'isoler complètement, ce qui prive le monument d'une échelle fort utile. Quoi qu'il en soit, Mérimée, toujours résolument anticlérical, est dépité de voir confier la restauration au Ministère des Cultes. Il en écrit donc à Segrétain, de Paris, le 30 octobre 1843⁵ : « Vous me parlez de Saint-Front. Hélas ! Nous ne pouvons rien pour cette belle église. Elle appartient aux vandales, c'est-à-dire au Ministère des Cultes. Il l'a déjà passablement maltraitée, indignement grattée. Dieu sait quel sort il lui réserve ! »

En 1845, ce n'est pas seulement Saint-Front qui l'intéresse, mais aussi la tour de Vésone et l'abbaye de Brantôme. Témoin

2. *Ibid.*, tome V, p. 522.

3. *Ibid.*, tome II, p. 435.

4. L'expression grecque *tous pollous* est évidemment en caractères grecs dans la lettre. On pourrait la traduire par : le plus grand nombre, le vulgaire.

5. *Ibid.*, tome III, p. 445. Ce fragment de lettre a été cité dans le B.S.H.A.P., 1940, p. 180.

la longue lettre datée du 21 août 1845, écrite à Toulouse et adressée à Vitet ⁶ : « ...La haute tour de Périgueux est dans un aussi triste état que celle de Saint-Pierre à Angoulême. L'évêque veut y faire monter une sonnerie. Or, cette tour a déjà bien assez de peine à se tenir avec la moitié de ses ouvertures bouchées. Je ne doute pas qu'à la première grande fête elle ne s'écroule avec le bourdon qu'on prétend y placer. Le préfet de la Dordogne a un très beau projet, qui est de faire passer une route ⁷ devant la cathédrale qui se trouverait par ce moyen dégagée des barraques qui l'obstruent, du côté de l'Ouest et du côté du Nord. Il m'a demandé s'il pouvait compter sur des secours du Ministère de l'Intérieur. J'ai répondu en promettant nos bons offices et nos conseils.

Le bas de la tour de Vésone est complètement dépouillé de son parement. Cette muraille immense porte sur une base assez mince en petit appareil, médiocrement solide ; j'ai engagé le préfet à demander des fonds au Conseil général ou même au Ministère pour rétablir le parement. C'est encore je crois le cas d'une lettre officielle. Voici à peu près la coupe de la tour.

L'abbaye de Brantôme est dans un état déplorable. Les arcs doubleaux de la nef du XI^e siècle sont brisés et les claveaux se séparent. La clef de l'arc entre la nef et le chœur est entaillée de près de 0,10. On a essayé de consolider les piles, mais on s'y est pris assez mal, ce me semble. Les tambours nouvellement incrustés dans les colonnes engagées sont déjà écrasés. Je ne pense pas que cela puisse durer encore un an ⁸. Je vous proposerai de demander d'urgence un rapport au Préfet de la Dordogne. Sauver l'église c'est je crois impossible, mais il faudrait au moins retarder la ruine du chœur qui est une merveille. En tout cas il faudrait en avoir des dessins. M. Catoire, architecte à Périgueux, n'est pas très fort : s'il est l'auteur des réparations, je lui crois la main malheureuse. Si M. Abadie est dans la Charente, on pourrait le charger de ce travail, et lui recommander de faire cintrer les arcs. Mais avec quels fonds ? direz-vous ; à quoi je ne trouve rien à répondre. Le rocher de Brantôme, sous lequel on creuse depuis des siècles, paraît avoir quelque velléité de faire un pas vers l'église. Les piliers réservés dans la carrière se fendillent et il s'en détache de grands éclats. Je crains que le mou-

6. Mérimée, *ibid.*, tome IV, p. 340.

7. Ce sera la rue Denfert-Rochereau.

8. Les craintes de Mérimée étaient fondées. Il suffit de regarder le dessin de Léo Drouyn exécuté le 12 août 1846, soit un an après. L'arc triomphal a tenu, mais le doubleau entre les deux travées de la nef s'est effondré, entraînant la ruine de plusieurs voûtains.



Etat de l'église de Brantôme en 1846.

(dessin au crayon de Léo Drouyn).

vement qui se manifeste dans cette carrière ne soit pour quelque chose dans la situation très alarmante de l'église ».

L'abbé Audierne m'a remercié d'avoir demandé pour lui la croix d'honneur. J'ai pensé qu'il confondait la commission avec le comité. Le ministre lui a écrit, dit-il, qu'il regrettait de ne pouvoir cette année, mais qu'il aurait égard au vœu de la commission (lisez Comité) dès qu'il en trouverait l'occasion. Il est déjà chevalier de l'Éperon d'Or. J'ai été si stupéfait que je n'ai pas songé à lui demander des explications. L'abbé Audierne n'est pas du nombre de nos meilleurs correspondants. »

La petite rosserie à l'égard de l'abbé Audierne nous conduit à citer une amusante lettre.¹⁰ Celle-ci n'est pas de Mérimée mais de l'abbé Chapoud, professeur de Théologie au Grand Séminaire de Carcassonne ; elle est adressée à Madame C. du Pasquet, marraine de Mérimée. Cette dame dévote, inquiète de l'incrédulité de son filleul, eût été bien aise de le convertir. Sachant que Mérimée allait passer quelques jours à Carcassonne, elle avait demandé à l'abbé Chapoud (par l'intermédiaire de son évêque) de chapitrer son mécréant de filleul. Bien sûr, Mérimée avait éludé non sans malice la mercuriale en montrant une lettre qu'il conservait dans son portefeuille, et qui était du curé de Brantôme, lettre par laquelle ce bon ecclésiastique affirme qu'il « prie pour lui des prières de reconnaissance » tout en lui réclamant naïvement « un autel sur les fonds du Ministère de l'Intérieur ». ¹¹ *In cauda venenum !*

Nous citerons enfin une dernière lettre qui touche à une petite découverte faite à Périgueux en 1843 par l'architecte Vauthier qui à Saint-Front, dans un trou du mur de l'abside, mit la main sur trois petits morceaux de parchemin portant un texte du XIII^e siècle. M. de Mourcin l'avait aussitôt publié¹². Ce texte avait été sérieusement étudié et réédité par Camille Chabaneau en 1874 dans le présent *Bulletin*¹³. L'architecte Vauthier ayant aussitôt après sa découverte communiqué le texte à Mérimée, celui-ci l'envoie à un ami espagnol, Manuel de Bofarull. La let-

9. Si le pessimisme de Mérimée était justifié quant à l'église, il paraît excessif en ce qui concerne l'instabilité du rocher de Brantôme qui n'a pas bougé depuis 1845 !

10. *Ibid.*, tome VI, p. 115.

11. En 1850, le curé de Brantôme était l'abbé Manet.

12. de Mourcin : *De trois lambeaux de parchemin trouvés dans un vieux mur de la cathédrale de Saint-Front*, dans *Le Chroniqueur du Périgord et du Limousin*, tome I, p. 192.

13. Canville Chabaneau, *Fragments d'un mystère provençal découvert à Périgueux*, B.S.H.A.P., 1874, p. 179. L'auteur donnait la version Mérimée, d'après une copie d'un romaniste espagnol, Don Milà y Fontan, qui tenait le texte de Don Manuel de Bofarull.

tre, expédiée de Paris, 52, rue de Lille, est datée du 6 janvier 1855.¹⁴

« Je vous copie pour vos étrennes quelques vers limousins qu'un de nos architectes¹⁵ vient de trouver dans un lieu où on ne s'attendait guère à les rencontrer. On les a trouvés sous une pierre de la corniche intérieure de l'apside (*sic*) de l'Eglise Saint-Front, cathédrale de Périgueux. Ils sont écrits en trois petits morceaux de parchemin, d'une écriture fort lisible de la fin du 13^e siècle. L'église a été bâtie au X^e et il faut admettre qu'une réparation ait eu lieu depuis à cette corniche, car elle est à plus de 80 pieds du pavé et le diable seul monterait jusque là sans échafaud. Cela me paraît un fragment d'un mystère, probablement sur le massacre des Innocents. Les doctes de Périgueux qui sont de grands ânes ont imaginé que c'était une satire (*sic*) contre un Roi de France. Cela ressemble assez à l'ancien catalan, à ce qui me semble, assurément beaucoup plus qu'au patois moderne du Périgord. Au reste vous en jugerez. Voici... ».

Telles sont les allusions au Périgord que nous avons pu glaner dans cette correspondance, par ailleurs si intéressante et si variée. On trouvera peut-être que certaines allusions sont cruelles pour notre amour-propre périgourdin et que Mérimée n'a pas une très haute opinion des connaissances archéologiques de l'abbé Audierne, ni des architectes périgourdins, ni enfin des « doctes de Périgueux qui sont de grands ânes ». On lui pardonnera ses roseries en songeant à son scepticisme généralisé, à son dilettantisme et aussi à ce qu'il a fait néanmoins pour découvrir, signaler, protéger et sauver des monuments qui nous sont chers.

Jean SECRET.

14. Mérimée, *ibid.*, tome XVII, p. 310.

15. Vauthier, inspecteur des travaux de l'église de Saint-Front, à Périgueux.

NOTE SUR LA NOMINATION DE FRANÇOIS 1^{er} DE SALIGNAC A L'ÉVÊCHÉ DE SARLAT (1567-1568)

Bien qu'une abondante littérature ait déjà été consacrée au népotisme et aux scandales qu'entraîna, en matière de nomination, l'application du Concordat de Bologne de 1517, l'étude des circonstances qui ont accompagné l'accession de François 1^{er} de Salignac au siège épiscopal de Sarlat en 1567-1568 nous semble devoir retenir notre attention. Ces circonstances révèlent en effet tout un climat et nous montrent des habitudes solidement implantées tant dans l'entourage royal que dans les milieux ecclésiastiques eux-mêmes.

Fils d'Hélie de La Mothe-Fénelon¹, Mareuil² et Gauléjac³, et de Catherine de Ségur de Théobon, né le 19 avril 1512, François 1^{er} de Salignac⁴ était le deuxième de neuf enfants mâles⁵. Destiné à l'Eglise, il fut nommé protonotaire apostolique à une date que nous ignorons, mais nous le trouvons en 1548 curé de Boisset, au diocèse de Saint-Flour⁶. Puis passé dans le diocèse de Bordeaux, il devint secrétaire et vicaire général du Cardinal Jean du Bellay, archevêque de Bordeaux (1545-1553), qu'il accompagna en Italie pendant ses ambassades. En 1556 il est à nouveau secrétaire et vicaire général de l'archevêque François de Mauni (1553-1558). Chancelier de l'Université, grand archidiacre du Médoc, il est député du clergé de Guyenne aux Etats Généraux d'Orléans en 1560. Son rôle en sa qualité de membre de la commission des finances, sans être des plus importants, a laissé des traces⁷. En 1561, il est chargé par l'Assemblée provinciale du Clergé de Guyenne de présenter au Roi les remontrances

1. Comm. de Sainte-Mondane, Dordogne, arr. de Sarlat, cant. de Carlux.

2. Comm. du Roe, Lot, arr. de Gourdon, cant. de Payrac.

3. Dordogne, arr. de Sarlat, cant. de Domme.

4. Sur lui, cf. en particulier Bibl. Nat., ms. fr. 22.252 (généalogie de la famille de Salignac, par Gaignières), fol. 195 et suiv.; *Chronique de Tarde* (éd. de Gérard), p. 242; *Gallia Christiana*, t. II, col. 1526-1527.

5. Dont le septième était Bertrand de Salignac, seigneur de La Mothe-Fénelon, chevalier du Saint-Esprit, conseiller du Roi et son ambassadeur à Londres et à Madrid, le plus célèbre des Salignac au XVI^e siècle.

6. Arch. Nat. M 537, pièce 26. Boisset, Cantal, arr. d'Aurillac, cant. de Maurs.

7. Lalourec et Duval, *Recueil des Pièces originales et authentiques concernant la tenue des Etats Généraux*, t. I, pp. 150 à 155.

de cette assemblée ⁸. La même année, le 21 septembre, il signait le Contrat de Poissy ⁹. En 1562 (3 avril), un acte nous le montre trésorier et chanoine de la Collégiale de Saint-Seurin de Bordeaux ¹⁰.

Bien né, bien en cour, ayant parfaitement réussi dans les charges et les tâches qui lui avaient été jusque là confiées, François de Salignac pouvait sans nul doute prétendre à l'épiscopat. De fait sa promotion fut une chose prévue de longue date, que le Roi tenait pour agréable, et à laquelle s'employaient parents et alliés qui avaient jeté leur dévolu sur l'évêché de Sarlat, dont le titulaire, François de Senneterre ¹¹ (ou Saint-Nectaire), n'était pourtant pas encore décidé à laisser la place.

Dès le 11 mars 1565 (n. st.), Jean Hébrard de Saint-Sulpice ¹², dans une supplique envoyée à Rome, demandait la gratuité des provisions de l'évêché de Sarlat en faveur de François de Salignac. ¹³ On y lit notamment que le Roi et la Reine, désirant pourvoir aux évêchés de France des personnes de louables vie et mœurs et jouissant d'une bonne réputation dans leur diocèse, ont fait choix de François de Salignac, vicaire général du diocèse de Bordeaux, docteur en théologie, pour lui confier l'évêché de Sarlat. Le diocèse de Sarlat a été ruiné lors de la première guerre de religions, « car tout y a été fort grandement ruiné et gâté dès les derniers troubles et les lieux sacrés profanés et la meilleure maison de l'évêché brûlée », etc... Aussi la promotion de François de Salignac, « personnage homme d'entière vertu et de très bonne intention... et estimé de tout le peuple de la diocèse, qui tous le connaissent et le désirent », sera d'une grande utilité. Mais pauvre, vivant modestement d'une prébende du chapitre cathédral de Bordeaux, il ne peut satisfaire aux frais des dépêches et des bulles. Aussi demandait-on au pape de les lui concéder gratuitement. Et le même jour 11 mars, Saint-Sulpice demandait à Oysel, seigneur de Villeparisis, alors à Rome, de suivre l'affaire avec attention ¹⁴.

8. Bibl. Nat., coll. Dupuy, vol. 588, fol. 37.

9. *Contrat fait à Poissy* (Bibl. Nat., L. d. 53.)

10. Bibl. Mun. de Bordeaux, coll. Hier. — Edité dans *Archives historiques de la Gironde, Transaction entre le chapitre de Saint-Seurin et l'Archevêque...*, t. 19 (1879), pp. 267 et suiv.

11. Sur François de Senneterre, cf. *Gallia*, t. II, col. 1525; Tarde, pp. 221 à 226; Valette (Jean), *Le rôle politique et religieux des évêques de Sarlat de 1519 à 1688*, dans *Positions des thèses de l'École des Chartes*, promotion 1955, pp. 64 et 65.

12. Sur ce personnage, cf. Cabié (Ed.), *Ambassade en Espagne de Jean Ebrard, seigneur de Saint-Sulpice, de 1562 à 1565*, Albî, 1903.

13. Supplique éditée dans Cabié (Ed.), *Guerres de Religions dans le Sud-Ouest de la France (1561-1590)*, col. 44 et 45.

14. Lettre éditée dans Cabié (Ed.), *Ambassade...*, pp. 354 et 355.

Relevons aussi que Louis Prévost de Sansac, dans une lettre du 15 novembre 1565 à Charles IX, parle de l'évêque de Sarlat, « frère de M. de Fénelon ».¹⁵

Ainsi, dès 1565, le Roi était-il bien décidé à donner à François de Salignac l'évêché de Sarlat, dès que le départ de François de Senneterre aurait laissé le siège vacant. Mais le pieux évêque, bien qu'agé, tardait à mourir et François de Salignac dut engager avec lui, chose d'ailleurs courante à l'époque, de véritables négociations.

Les sources qui nous renseignent sur cette question sont d'ailleurs contradictoires. Tarde¹⁶, le *Gallia*¹⁷ prétendent que François de Salignac fut pourvu de l'évêché de Sarlat à Rome, le 28 août 1567, sur résignation de François de Senneterre. Gaignières¹⁸, sur la vue du brevet royal de nomination daté du 28 avril 1568, qu'il consulta en original au château de Fénelon, prétend que François de Salignac reçut le siège de Sarlat après la mort de François de Senneterre, qui eut lieu en septembre 1567. Ces deux opinions opposées semblent s'appuyer sur des textes authentiques. Aussi Gaignières, qui connaissait la thèse adverse, a-t-il cherché à trancher cette contradiction par une ingénieuse hypothèse. Selon lui, François de Senneterre, vieux et désirant se retirer dans sa famille, aurait résigné en 1567 l'évêché de Sarlat et reçu en échange les bénéfices de François de Salignac. Mais François de Salignac, « voyant François de Senneterre décédé avant qu'il eut obtenu ses bulles, s'adresse au Roi en lui demandant l'évêché comme vacant par le décès de Senneterre, et par ce moyen il conserva ses bénéfices et l'évêché de Sarlat ».¹⁹ Cette opinion nous semble aventurée. Un acte des Archives vaticanes, daté du 14 octobre 1568, qui devrait correspondre au brevet royal du 28 avril cité par Gaignières, mentionne toujours en effet la résignation de Senneterre : *Providet ad regis Christianissimi nominationem ecclesiae Sarlatensi vacanti per cessionem reverentissimi Francisci Neclariani in manibus... de persona Francisci Salignac, Burdigalense...*²⁰. Le Saint-Siège aurait donc pourvu le siège de Sarlat vacant par résignation, et la substitution dont parle Gaignières n'a laissé aucune trace.

15. Lettre conservée à la Bibl. de Leningrad, ms. fr. 98, et éditée dans *Arch. Hist. de la Gironde*, t. 17 (1877), p. 315.

16. Tarde, p. 242.

17. *Gallia*, t. II, col. 1526. Audierne (dans un article sur les évêques de Sarlat, paru dans *Le Calendrier de la Dordogne*, année 1840, pp. 230 et suiv.) suit l'opinion de ces auteurs. Cf. aussi Bibl. Nat., col. Périgord, vol. 165, fol. 27 v°.

18. Bibl. Nat., ms. fr. 22.252, fol. 195 et 196.

19. *Ibid.*, fol. 19 v°.

20. Arch. Vat., arch. consist., *Acta miscell.*, vol. 17, fol. 732.

Le fait troublant est qu'il y ait eu deux bulles de nomination, celle du 28 août 1567, citée par Tarde et le *Gallia*, et celle du 14 octobre 1568, postérieure d'une année au décès de François de Senneterre (et qui n'en fait aucune mention). De plus nous savons que François de Salignac a conservé ses bénéfices, malgré l'acte de résignation, puisque le 7 avril 1575 il résignait à son tour son canonikat de Saint-André de Bordeaux en faveur de son neveu Louis de Salignac ²¹. Peut-on pour expliquer ces contradictions, conjecturer que le Pape, refusant de suivre les termes du brevet royal, s'en tint au projet initial de résignation bien que les stipulations de cette résignation n'aient pas été respectées par la suite ? Ou que les transmissions furent en l'occasion d'une extrême lenteur ? Il faudrait, pour trancher la question, pouvoir après Gaignières réexaminer le brevet du 28 avril 1568 sur lequel il se base, et que nous n'avons pu retrouver.

Disons pour terminer que François de Salignac prenait, le 25 mai 1569, possession de son diocèse par procuration et qu'il fit, le 29 mai 1570, son entrée solennelle dans sa ville épiscopale ²². Entre temps, en novembre 1569, il avait été sacré dans la cathédrale de Bordeaux. ²³.

Jean VALETTE.

21. Arch. dép. Gironde, G 789, fol. 342.

22. Bibl. Nat., ms. fr. 22.252, fol. 195; *Gallia*, t. II, col. 1526; Tarde, p. 242.

23. Arch. dép. Gironde, G 287, fol. 278.

La SERPETTE NEOLITHIQUE de THONAC

Contribution à l'étude des techniques de débitage

Cet objet, élégant et de caractère très fonctionnel à la fois, provient de récoltes néolithiques de surface effectuées sur les basses terrasses de la Vézère, près du village de Thonac (Fig. 1).



Fig. 1. — Serpette néolithique de Thonac. Collection de l'auteur. —
Grandeur naturelle.

L'originalité de cet outil réside dans la courbure très nette

du tranchant, caractéristique dont nous commençons plus loin le mode d'obtention possible.

D'une épaisseur assurant à l'instrument puissance et robustesse, le dos finement ouvré, perpendiculaire aux faces de l'outil, a fait disparaître complètement les parties inutiles de l'éclat préliminaire, empiétant même sur le tranchant conservé jusqu'à le recouper élégamment à l'extrémité distale.

Un pédoncule d'emmanchement fut amorcé à l'extrémité proximale par léger surcreusement du dos et retouches simples sur le tranchant. Deux enlèvements lamellaires de la face externe amorcés à partir du plan de frappe, une tentative de réduction du conchoïde de percussion, contribuent à réduire l'épaisseur du talon. Notons également que le pédoncule est déjeté vers le dos, circonstance qui permet au tranchant de rester bien dégagé après emmanchement. Quelques écaillures d'utilisation de la partie agissante sont également visibles.

En l'absence de stratigraphie on ne peut dire si cette lame, trouvée au hasard des terres labourées, provient du néolithique ancien ou récent, ou même du chalcolithique. Son allure « métallique » est néanmoins frappante et il est permis de se demander si nous ne sommes pas en présence d'une imitation d'objet en métal, fruit d'une culture néolithique attardée. On sait que certains groupes de cette civilisation persistèrent après l'apparition des premiers métaux, imitant parfois dans la fabrication d'objets lithiques des formes enviées d'outils en bronze utilisés largement déjà par d'autres peuples. Citons les poignards et haches en silex des régions nordiques, plagiant dans le moindre détail les prototypes métalliques. Evoquons aussi les haches en jadéite des tumulus du Morbihan imitant l'aplatissement du tranchant des haches plates en cuivre.

Une telle hypothèse ôte à l'objet présenté ici tout caractère spécifique. Il serait d'ailleurs présomptueux de proposer une dénomination nouvelle à partir d'indices aussi maigres. Ces raisons nous dictèrent cet intitulé prudent d'une communication faite en 1961 à la Société Préhistorique française : « Forme spectaculaire mais aberrante de lame néolithique », note dans laquelle nous ne pûmes résister à souligner cette allure insolite de serpette. Ce dernier terme fut délibérément usité en 1961 par M. Lwoff pour définir des outils lithiques du magdalénien final, objets déjà connus mais assimilés à tort aux burins bec de perroquet. Nous ne croyons pas inutile, de ce fait, de rappeler les caractéristiques du burin bec de perroquet typique, qui est constitué par l'intersection d'un coup de burin oblique et d'une troncature retouchée, convexe (Fig. 2).

Les serpettes décelées par M. Lwoff sont constituées par contre, du recoupement de deux arcatures obtenues par retouches (Fig. 3 à 9).

De ce fait, il ne saurait être question d'avancer l'intitulé de bec de perroquet, même atypique, en l'absence de l'indispensable coup de burin déterminant le dièdre.

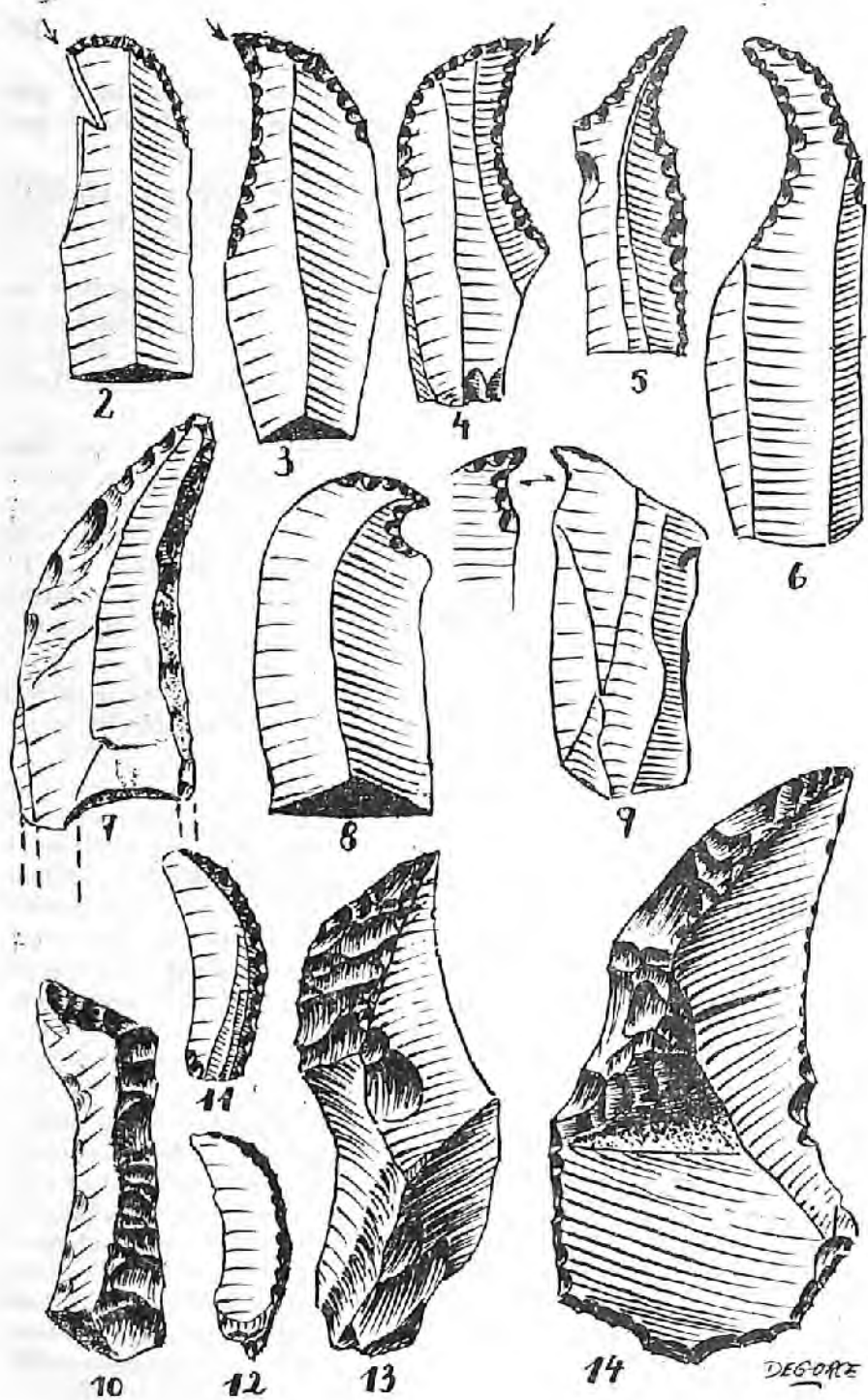
L'arête arquée de la face externe des pièces figurées en 5, 7, 8, témoigne d'une taille à partir d'une lame préalablement courbe, les retouches ayant accentué l'arcature. Les serpettes 3, 4, 6, 9, par contre, ont été taillées sur des éléments à tranchants rectilignes.

Nos propres investigations nous ont permis de relever dans le bel ouvrage de M. Lacorre sur la Gravette, plusieurs instruments présentés sous le titre : « Outils aberrants », et présentant des analogies avec notre serpette néolithique (Fig. 13 et 14). Nous possédons en outre trois objets identiques (Fig. 10 à 12). Le premier provient d'un néolithique de surface du Fleix (Dordogne), les deux autres d'un néolithique de la vallée de la Saoura (Sahara).

Il reste à considérer le problème soulevé par ces arcatures directes dont l'obtention n'a rien d'aléatoire, pouvant être réalisée aisément par un artisan habile.

Les éclats et lames extraits des nucléi de toute forme empaient sur leur face externe une portion des flancs du nucléus, comportant les stigmates d'enlèvements antérieurs; la disposition de ces derniers déterminant le mode de débitage. Même un éclat informe portera la marque de plusieurs enlèvements, une belle lame extraite d'un nucléus prismatique en comportera au moins deux. Il sera beaucoup plus difficile d'obtenir un éclat contenu tout entier sur une seule face préparatoire : cette dernière devra être suffisamment étendue, la percussion orientée et assez nuancée de façon à ce que les ondes de choc n'aillent pas déborder hors de la face considérée.

Les effets de la percussion s'étendant circulairement autour du bulbe provoqueront alors un enlèvement plat à contour arrondi. Nous évoquerons à l'appui de cette hypothèse la forme arrondie affectée par les « écaillules » résultant de retouches ou de l'utilisation d'un tranchant (Fig. 1). Relevons également sur ce même croquis, la courbure du plus grand enlèvement lamellaire de la face externe. Ce dernier est resté contenu dans sa partie gauche, sur cette même face où fut ménagé l'éclatement. La médiocrité de l'arcature est due à la mauvaise qualité du silex.



DEGORE

LEGENDES DES ILLUSTRATIONS

(Voir ci-contre)

A) Serpettes débitées sur lame rectiligne.
Arcature provoquée par retouches secondaires.

- Fig. 2. — Burin bec de perroquet. (Elément de comparaison).
- Fig. 3. — Serpette à bec burinant. Magdalénien final. Le Fourneau du Diable. Ech. 0,85 (D'après S. Lwoff).
- Fig. 4. — Serpette à pointe burinante. Magdalénien VI. Langerie Basse. Grandeur naturelle. (D'après S. Lwoff).
- Fig. 6. — Serpette. Magdalénien VI-2. Loubressac, commune de Mazerolles (Vienne). Grandeur naturelle. D'après S. Lwoff).
- Fig. 9. — Serpette à retouches extrémales alternes. Magdalénien VI. Gisement des Gros Monts. Fouilles Vignard. Grandeur naturelle. (D'après S. Lwoff).

B) Serpettes débitées sur lame arquée.
Courbure accentuée par retouches secondaires.

- Fig. 5. — Serpette à extrémité pointue. Magdalénien final. Le Belvédère. Fouilles Vignard. (D'après S. Lwoff). Grandeur naturelle.
- Fig. 7. — Extrémité de serpette fracturée. Magdalénien VI-2. Gisement de Loubressac, commune de Mazerolles (Vienne). D'après S. Lwoff. Grandeur naturelle.
- Fig. 8. — Pergoir fortement arqué. Magdalénien final. Gisement des Gros Monts. Fouilles Vignard. (D'après S. Lwoff). Grandeur naturelle.

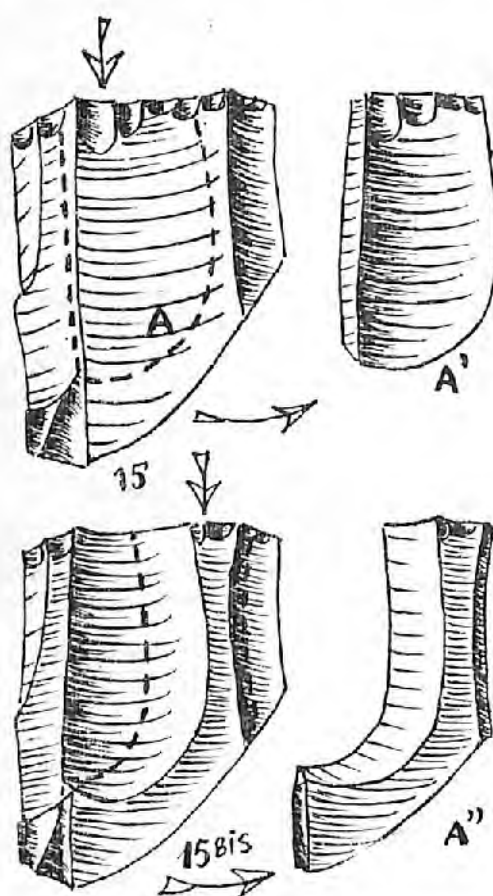
C) Serpettes débitées sur lame arquée.

- Fig. 10. — Lame épaisse, arquée à tranchant abattu. Néolithique. Le Fleix (Dordogne). Collection de l'auteur. Grandeur naturelle.
- Fig. 11-12. — Lamelles arquées à tranchant abattu. Néolithique. Vallée de l'oued Saoura (Sahara). Grandeur naturelle.
- Fig. 13-14. — Ferts couteaux à lame arquée et à dos abattu. Gravétien. La Gravette. D'après F. Lacorre. Ech. 3/4.

De ces considérations découle l'hypothèse suivante concernant l'obtention d'un outil à tranchant arqué :

Fig. 15 : L'éclat résiduel A' est extrait de la large face A d'un nucléus.

Fig. 15 bis : L'empreinte de l'éclat précédent est exploitée dans la réalisation de l'éclat A'' qui comporte l'arcature concave recherchée et à partir duquel sera ménagée la serpette par



Débitage théorique d'un éclat à tranchant arqué.

ablation des parties inutiles. Le degré de courbure dépendra de la profondeur de l'empreinte laissée par l'éclat résiduel A'.

Soulignons que lors du débitage d'un nucléus, des lames à tranchant arqué pouvaient très bien survenir sans que l'artisan

recherchât cette forme en particulier, le hasard pouvant rassembler les critères énoncés plus haut. Un silex défectueux pouvait de plus jouer dans l'orientation d'un éclatement.

Nous avons voulu seulement soulever un problème concernant un détail typologique passé inaperçu; démontrer que le débitage d'une arcature directe intentionnelle était réalisable.

Jean-Pierre DEGORCE.

BIBLIOGRAPHIE

Jacques BRIARD, *L'âge du bronze*, 1959.

Jean-Pierre DEGORCE, *Forme spectaculaire mais aberrante de lame néolithique*, dans *B.S.P.F.*, 1961, fasc. 5-6.

Stéphane LWOFF, *La serpette du magdalénien VI de Loubressac, commune de Mazerolles (Vienne)*, *id.*, 1962, fasc. 3-4.

ALIMEN, *Atlas de préhistoire*, 1950.

Fernand LACORRE, *La Gravelle...*, 1960.

DÉCOUVERTE DE VESTIGES GALLO-ROMAINS

A CASTEL-MERLE (Commune de Sergeac)

Alors que les travaux de consolidation du sous-sol à l'occasion de la restauration de l'église romane de Saint-Léon-sur-Vézère ont fait découvrir sur mon initiative, en 1961 et en 1962, les murs d'une importante installation gallo-romaine ¹, il est sans aucun doute utile de signaler les vestiges découverts ces dernières années par M. Castanet sur le site de Castel-Merle, situé non loin de là sur la rive opposée de la Vézère.

La rivière, qui forme à cet endroit une boucle, est bordée de part et d'autre de gisements et d'abris préhistoriques des plus réputés ² :

- *gisements moustériens* de Castel-Merle et des Merveilles.
- *gisements périgordiens* de la Rochette, les Merveilles, Blanchard N° 2, Rochers d'Acier, Labattut.
- *gisements aurignaciens* du Renne, la Rochette, Blanchard N° 1, Castanet, la Souquette.
- *gisements solutréens* de la Rochette, Labattut.
- *gisements magdaléniens* de Reverdit, la Souquette.

Dans les fouilles du talus devant l'abri Reverdit, au-dessous de la terre végétale et d'un petit dépôt sableux, Frank Delage a signalé autrefois une couche de « couleur rouilleuse composée de terres remaniées au Néolithique ou plus tardivement » ; il s'y est trouvé notamment quelques tessons de poterie ornés de cannelures ou de cordons en relief.

Devant l'abri de la Souquette, de 8 à 10 mètres en avant de la falaise, M. Castanet a trouvé dans un sondage une couche assez confuse de poteries gallo-romaines et mérovingiennes. Cette station qui aurait été découverte par l'Abbé Landesque en 1902-1903 fut bouleversée jusqu'à la guerre de 1914-1918 par les récoltes des chasseurs de silex (Costes, Letellier, Hauser), sans qu'aucune stratigraphie ne fut relevée ; de même au fort des Anglais, imposant belvédère défensif taillé dans la falaise en aval et au-dessus de la Souquette, dont la position

1. Cf. *Gallia*, t. XXI (1963), fasc. 2, p. 525 (fouilles Hamelin et Laufray).

2. Cf. *Le Périgord préhistorique*, par Denis PEYRONY, publ. de la S.H.A.P. (1949).

dominant toute la vallée de la Vézère justifie une occupation à toutes les époques et par suite, la destruction des témoins archéologiques.

Sur le promontoire dominant la Vézère, la ferme de Castel-Merle a été transformée par son propriétaire qui y a aménagé un restaurant et un petit musée où sont notamment exposés de magnifiques colliers préhistoriques. Au cours des travaux, de nombreux fragments de tuiles et de poteries communes grises et rouges d'origine gallo-romaine, prouvent une occupation à cette époque.

A ces leçons, difficilement datables, s'ajoute la découverte des deux monnaies décrites ci-après, que M. Castanet, Maire de Sergeac, m'a prié de déchiffrer :

1 cuivre rouge P = 12,85, Ø = 18, e = 2 usé	tête radiée à droite IMP. VICTORINVS PF AVG (VICTORIN - 267)	R/ déesse debout à gauche PAX AVG (très peu lisible)
2 cuivre rouge P = 2,35, Ø = 28, e = 3,5 usé	buste lauré et drapé à droite IMP. C. AVG. VIB. VOLVISANVS AVG (VOLVSIEN - 251/154)	R/ déesse assise à gauche CONCORDIA AVG

Aucune trace caractéristique de maçonnerie romaine n'a été relevée à cet endroit : ce qui s'explique par le fait que le sol est à fleur du rocher et que de telles constructions ont très bien pu être réemployées dans les bâtiments actuels.

De toutes façons, les dimensions de la plate-forme rocheuse sur laquelle s'élève cette ancienne ferme ne permettaient pas une installation de grande envergure.

La découverte d'importants vestiges sous l'église et la place de Saint-Léon-sur-Vézère, avec le mur à grand appareil en bordure de la Vézère, font plutôt penser à quelque établissement défensif sur le rocher de Castel-Merle, lié aux précédentes installations.

Nous pouvons conclure que le site de Castel-Merle était occupé au milieu du 3^e siècle après J.-C., probablement par les dépendances d'un établissement rural, lié soit à l'exploitation agricole de la plaine, soit à la surveillance du gué de Saint-Léon-sur-Vézère.

L'existence de ce gué, dont l'emplacement a dû changer

au fur et à mesure des modifications du cours de la Vézère, (en cas de crues importantes, la rivière quitte son lit pour raccourcir sa trajectoire), correspondrait à l'amorce d'un vieux chemin, peut-être d'origine romaine, remontant le petit vallon sur la rive gauche. Certains archéologues verraient dans une grotte avoisinante, taillée dans la falaise, les vestiges d'un colombarium.

Max SARRADET.

BIBLIOGRAPHIE

1. HARDY (M.), *B.S.H.A.P.*, t. VII (1880), p. 110.
2. REVERDIT (A.), *Station des Roches à Sergeac*, Toulouse, Durand-Pillou-Lagarde, 1882.
3. RIVIÈRE (E.), *C.R. de l'Acad. des Sciences* (1894), p. 157, et *A.F.A.S.* (1895).
4. PEYRONY (D.), *Les gisements préhistoriques de Castet-Merle, à Sergeac*, dans *A.F.A.S.* (1909).
5. MORTILLET (P. de), *Congrès préhist. de France* (1911).
6. DIDON (L.), *L'abri Blanchard des Roches*, dans *B.S.H.A.P.*, t. XXXVIII (1911), pp. 246 et 321.
7. ID., *Faits nouveaux constatés dans une station aurignacienne des environs de Sergeac*, dans *Congrès intern. d'anthrop. et d'archéol. préhist.*, t. I (1912), p. 337.
8. HARLE (E.), *Phoque de l'abri Castanet*, dans *Bull. de la Soc. géol. de France*, t. XIII (1913).
9. BREUIL (H.), *Abri Labattut à Castet-Merle...*, dans *Revue anthrop.*, t. 37 (1927), p. 101.
10. ID., *Gravures aurignaciennes supérieures de l'abri Labattut à Sergeac*, id. t. 39 (1929), p. 147.
11. PEYRONY (D.), *Le gisement Castanet, vallon de Castet-Merle, Sergeac*, dans *B.S.P.F.*, t. XXXV (1935), p. 418.
12. DELAGE (F.), *Les roches de Sergeac (frise sculptée)*, dans *l'Anthropologie*, t. 45 (1935), p. 285.
13. ID., *L'abri des Merveilles*, dans *Congrès préhist. de France* (1936).
14. ID., *L'abri de la Souquette à Sergeac*, Périgueux, Ribes, 1938.

UN BRANTOMAIS MECONNU : Frère Guillaume AURELLE, dominicain

A côté de certains portraits brantômois hauts en couleur, le personnage que j'ai dessein de présenter pourra paraître à certains, par contraste, bien terne. Et pourtant, enfant de Brantôme moi-même et attaché à son passé, pouvais-je laisser dans l'ombre cette figure monastique médiévale inconnue jusque là ? Pouvais-je ne pas relever cette preuve supplémentaire de l'antique fécondité spirituelle de ce terroir ?

Comment s'appelait-il au juste ? Il est difficile de le préciser. L'orthographe des noms de l'époque, latinisés de surcroît, est si fantaisiste ! On trouve d'habitude *Guillemus* ou *Guillelmus Aurelie* (pour *Aureliae*) et parfois *Aurelii*. Mais dans un acte passé sous ses yeux il laisse écrire *Guillemus Aurelia*¹. C'est sans doute Guillaume au Guilhem Aurelle qu'il convient de le nommer.

Le dominicain limousin, frère Bernard Gui, chroniqueur fort documenté et très minutieux de son ordre pour ce qui concerne notre Sud-Ouest, répète en maints endroits de ses œuvres que Guillaume était originaire de Brantôme². Il dut y voir le jour vers la fin du XIII^e siècle, très vraisemblablement autour de 1260.

Guillaume dut étudier ses « *grammatica et tractatus* », c'est-à-dire faire ses premières classes dans l'école claustrale établie à l'ombre de l'antique abbaye Saint-Pierre. C'est pourtant l'habit blanc qu'il préféra à la coule noire puisqu'il se présenta, aux alentours de la quinzaine — on était novice de bonne heure à cette époque — au couvent des Frères Prêcheurs fondé à Périgueux depuis une bonne trentaine d'années³.

1. Arch. Bas.-Pyr., E (Familles) 700, (chartrier de Magnac) : Guillaume Aurelia, prieur de Saint-Pardoux, est prié d'apposer son sceau (disparu) à la donation d'Elie Peyrot, de Saint-Front-la-Rivière, faite à Guillaume de Magnac, damoiseau (22 août 1295).

2. Sur la *Compilation historique* et les autres œuvres de Bernard Gui, il faut voir L. Delisle, *Notices et extraits de manuscrits*... t. 27, p. 169-156. Une édition critique de la *Compilation historique* a été faite par le P. A. Amargier, O.P. Nous n'avons pu l'utiliser directement, mais cet auteur nous a communiqué quelques détails, ce dont nous le remercions vivement.

3. *Compilation historique*, Notice de Périgueux, Anno 1241 vel circa Fratres Predicatores venerunt apud Petragoram civitatem...

Fut-il séduit par l'éloquence d'un dominicain invité à prêcher à Brantôme lors d'une fête locale ? N'était-il pas plutôt « dans le vent » de cette époque qui ne goûtait plus autant que les précédentes la vie contemplative et se tournait vers les Ordres Mendiants, plus intellectuels et donc plus brillants et toujours à la pointe du combat ?

On peut penser que durant son temps de probation religieuse comme au cours de ses années d'études littéraires et philosophiques celui qui sera désormais frère Guillaume se distinguait par ses vertus et ses qualités intellectuelles puisque, au lieu d'entreprendre la théologie au couvent même de Périgueux, il fut de ces privilégiés qui recevaient la *grâce* de faire des études plus poussées aux pieds d'un Maître de leur ordre. C'est pourquoi le chapitre provincial tenu à Castres le 2 juillet 1279 assigna frère Guillaume au couvent de Limoges. Plus tard, en juin 1283, le chapitre provincial de Montpellier l'assigna au *Studium generale* de Toulouse.

Prit-il quelque grade dans l'Université méridionale ? Reçut-il les ordres sacrés dans la « ville rose » ? Autant de questions qui demeurent sans réponse. On sait, en revanche, qu'il ne tarda pas à devenir lui-même un professeur estimé dans les sciences sacrées.

Dès 1287 il fut nommé sous-lecteur, c'est-à-dire professeur adjoint, de théologie au couvent de Bordeaux. L'année suivante, le 22 juillet 1288, le chapitre provincial d'Avignon le nommait lecteur de théologie au couvent de Figeac. Deux ans plus tard, le 14 septembre 1290, le chapitre provincial de Pamiers le renvoyait chez nous en le nommant lecteur au couvent de Périgueux.

On parlait beaucoup en Périgord, à cette époque, de la fondation d'un couvent de moniales dominicaines à Saint-Pardoux-la-Rivière. Marguerite de Bourgogne, veuve de Gui, vicomte de Limoges, avait donné l'argent nécessaire à la fondation de ce monastère. Géraud de Maumont, de Châlus, son bras droit et plus tard son exécuteur testamentaire, mit tout en œuvre pour réaliser ce pieux projet. Il acheta des terres, fit construire les premiers bâtiments, acquit pour les religieuses la haute justice de Saint-Pardoux et remit le tout solennellement aux Frères Prêcheurs, en janvier 1291, à Paris, en présence du roi de France⁴.

Dès les premiers pas de cette œuvre, frère Guillaume

4. *Op. cit.*, Not. Saint-Pardoux, ...*circa festum sanctae Agnetis*... Sainte Agnès se fête le 21 janvier.

avait été choisi pour s'en occuper. Il fut envoyé à Paris comme promoteur et procureur de la nouvelle fondation qui fut acceptée par le chapitre provincial tenu au couvent de Brive, le 15 août 1292. Il resta à Paris plus d'une année, prenant une part active à toutes les démarches et à toutes les tractations. C'est lui qui accepta, au nom de l'ordre, la donation de Saint-Pardoux faite en présence du roi⁵. On le retrouve encore en la fête des Rameaux de l'an 1292, au couvent de Paris — les futurs Jacobins — où Géraud de Maumont fit la donation solennelle au Maître Général de l'ordre, frère Etienne de Besançon, en présence de cinq maîtres et de neuf bacheliers en théologie, le Périgord étant représenté par frère Guillaume Aurelle et Géraud Bermond⁶.

Les premières religieuses, venues de Prouille, sous la direction de sœur Fine d'Aragon qui fut leur première abbesse, furent accueillies à Saint-Pardoux le 24 mai 1293 en la fête de la Translation de Saint Dominique qui coïncidait, cette année-là, avec celle de la sainte Trinité. On les reçut, dit le chroniqueur, très solennellement et dévotement, en présence de Géraud de Maumont qui pleurait abondamment sous l'effet de la joie, en présence aussi d'une foule immense de nobles de toute la région, de religieux et de gens du peuple, au chant des cantiques et des hymnes, en grande allégresse.

Derrière cette jubilation générale il ne faut pas omettre le visage effacé de frère Guillaume Aurelle qui avait été l'artisan efficace de l'œuvre. Aussi, lorsque quatre autres religieuses de Prouille et deux de Pontvert vinrent rejoindre le premier essaim, frère Guillaume fut-il nommé premier prieur du monastère, à Saint-Pardoux même, le 27 septembre 1294⁷, par le frère provincial qui s'y trouvait alors.

Désormais les charges et les honneurs — ils vont de pair — vont s'accumuler sur les épaules de frère Guillaume. En 1296, il quitta Saint-Pardoux pour devenir prieur de ce couvent de Périgueux où il avait pris l'habit, étudié, professé ; il y resta jusqu'en 1300. Cette année-là le chapitre provincial de Marseille le releva de ses fonctions pour le nommer visiteur des couvents de Bayonne et d'Orthez. Il reçut en outre le titre envié de prédicateur général, qui lui donnait la faculté de prêcher en tous

5. *Op. cit.*, Not. Saint-Pardoux, Frère Guillaume Aurelle était accompagné de frère Bernard Bertrand.

6. *Op. cit.*, Not. Saint-Pardoux, Frère Géraud Bermond, périgourdin, occupa de très hautes charges dans son Ordre avant de décéder au couvent de Périgueux en novembre 1309.

7. *Op. cit.*, Not. Saint-Pardoux... *in festo sancti Michaelis*... La fête principale de Saint Michel se célébrait le 27 septembre.

lieux et non plus seulement dans un territoire limité ⁸. De 1301 à 1306 il fut prieur de Figeac. Cette même année il devint vicaire de la province de Toulouse et, à ce titre, érigea le couvent de Saint-Girons.

En 1308 il fut nommé visiteur des couvents de Toulouse, Pamiers, Rieux, Carcassonne, Saint-Gaudens et Prouille. La même année il fut élu pour la seconde fois prieur de Périgueux, charge qu'il conserva jusqu'en 1310 où il reprit pour deux ans la tête du couvent de Figeac. L'année 1312 lui apporta deux tâches importantes, celle de visiter les mêmes couvents qu'en 1308 et celle de fixer les limites de prédication des couvents de Cahors et de Brive ⁹. En 1313 il était définitif au chapitre provincial. Il fut ensuite prieur d'Agen de 1314 à 1315 et revint prieur à Périgueux une troisième fois en 1316 et sans doute une quatrième vers 1318 ¹⁰.

Nos sources s'arrêtent là. Frère Guillaume ne devait pas être encore très âgé à cette date ; il devait avoir autour de la soixantaine et pouvait sans doute se rendre encore utile. Mais on ignore la date et le lieu de son décès.

Le lieu aussi de sa sépulture. J'aime à imaginer qu'il repose dans le cimetière du couvent de Périgueux, au sein de cette terre natale et nourricière que ses déplacements nombreux et ses occupations diverses n'avaient pu lui faire oublier et sur laquelle il avait contribué à fonder et à former un couvent de moniales. Curieux parallèle avec cet autre brantômois qui dissertait sur les Dames Galantes ! Mais quel Périgourdin, longeant sa récente avenue d'Aquitaine et pénétrant dans son moderne Palais des Fêtes songerait à ce frère Guillaume, comme à tant d'autres dominicains, dont il foule pourtant les cendres ?

L. GRILLON.

8. La délimitation du territoire de prédication attribué à chaque couvent s'imposait alors à cause de la multiplicité de ceux-ci mais aussi, sans doute, à cause de celle des dialectes locaux lorsqu'on prêchait en langue vulgaire.

9. Cf. note ci-dessus.

10. Le manuscrit 780 de la Bibliothèque Municipale de Bordeaux contenant les œuvres de Bernard Gui donne une liste des prieurs de Périgueux plus longue que les autres. On y trouve Guillaume Aurelle encore deux fois, dont la première en 1316. Le quatrième priorat périgourdin de frère Guillaume doit donc se situer entre 1316 et 1322 et, plus précisément, en 1318 ou 1319.

MAISON RUE NOTRE-DAME A PÉRIGUEUX

Bien servie par le hasard, j'ai pu visiter rue Notre-Dame au n° 6, une maison où j'ai eu la chance de trouver quelques particularités intéressantes.

La porte d'entrée, très sobre, a des pieds-droits et un entablement à bossages. Elle donne accès à un passage, couvert actuellement d'un simple plafond de lattes plâtré, qui n'est certainement pas la disposition initiale, car à gauche existe, à hauteur du plafond, une rangée d'épais corbeaux en quart de rond.

La cour, relativement vaste, sur laquelle débouche le passage d'entrée, est entourée de trois côtés (Nord, Est et Sud), par les bâtiments d'habitation à deux étages sur rez-de-chaussée. A l'Ouest, une sorte de hangar dut être, je suppose, une remise pour voitures et chevaux.

Sur la façade Est, une porte en plein cintre, sobrement moulurée, ouvre sur un escalier en pierre, bien conservé, assez raide. Un mur d'échiffre plein partage la cage rectangulaire en deux parties. A droite, une volée en retour d'équerre donne accès au palier, dallé de larges pierres, qui dessert les pièces du 1^{er} étage. Le 2^e étage est desservi par une deuxième volée identique et super posée à la première.

Face à l'arrivée de la première volée, une porte à doubles battants s'ouvre sur une vaste pièce d'apparat prenant jour à l'Est sur une courette. Cette pièce comporte des boiseries intéressantes : grande cheminée à trumeau, portes de communication et de placards ornées de pointes de diamant. Les autres pièces qui entourent la cour centrale paraissent avoir été fortement modifiées au cours des âges.

Une des cheminées comportait cependant une tache en fonte armoriée, à fronton triangulaire, dont la base est en assez mauvais état. Le blason parti, sans indication des émaux peut, semble-t-il, se lire : « à dextre 8 besants disposés 3-3 et 2, surmontés d'un quatrefeuilles; à senestre une fleur de lys reposant sur une tierce en fasces. » L'écu est sommé d'une croix et accosté de deux sceaux de Salomon. Au-dessous une étoile à 8 rais et une autre étoile plus petite.

La tache est ornée d'une large bordure formée d'une succession de barres en sautoir. Mais la partie la plus curieuse de cet hôtel est constituée par ce que je suppose avoir été un petit oratoire domestique. Dans la pièce contiguë à la grande salle, s'ouvre, à 1 mètre du sol, une sorte de niche d'environ 1 m. 20 de largeur, 85 cm. de hauteur à la clé, 60 cm. aux pieds-droits et 55 cm. de profondeur. Une voûte en berceau recouvre cette niche et lui donne l'aspect d'un *arcosolium* en réduction. La paroi du fond est percée de deux oculi dont l'ébrasement intérieur s'orne d'un léger feston. Au-dessous de ces oculi, on voit nettement 3 petites fenêtres en plein cintre qui ont été bouchées très grossièrement, mais dont le tracé est parfaitement dessiné à l'extérieur.

Des restes très nets de peintures sont encore visibles sur la voûte et autour des oculi et du triplet : rinceaux, tiercefeuilles... en rouge et noir.

Les oculi sont obturés actuellement par des plaques de verre strié, mais des vitraux ont dû, sans nul doute, orner jadis oculi et fenêtres.

On peut imaginer, en dépit de son délabrement actuel, ce qu'a pu être ce délicat oratoire en miniature.

Je me hasarde à dater cette résidence, un peu déchu actuellement de sa primitive élégance, du début du XVII^e siècle.

R. DESBARATS.

SOMMAIRE DU TOME XCII

Liste des membres	5
Conseil d'administration et bureau	33
Comptes rendus des réunions mensuelles :	
Janvier	34
Février	37
Mars	39
Avril	65
Mai	67
Juin	69
Juillet	105
Août	106
Septembre	108
Octobre	129
Novembre	133
Décembre	136
Additif au compte rendu de la réunion d'octobre 1964	44
Présences aux réunions	45, 72
Compte de gestion du Trésorier	46
Additions et corrections	127

ARTICLES DE FOND

BECQUART (N.). Bibliographie des travaux de M. Géraud Lavergne	119
BOUCHEREAU (Jean). La baronnie de Miremont à la fin du xviii ^e siècle	85

DEGORCE (Jean-Pierre). Le dolmen du lieudit « La Peyre-Plantade », commune de Saint-Méard-de-Gurçon	62
— La serpette néolithique de Thonac. Contribution à l'étude des techniques de débitage	163
GARDEAU (Léonie). De quelques précisions concernant les seigneurs de Foix-Gurson	53
GRILLON (L.). Un Brantômois méconnu : Frère Guillaume Aurelle, dominicain	173
LACHASTRE (Jean). Campagne de recherches archéologiques dans la région de Domme, 1964	102
LAFON (D ^r Ch.). Recherches sur la topographie ancienne de Périgueux (suite) :	
Le « monastère » de Saint-Etienne	58
Folors	59
L'orme des vieilles	60
Las Fossilhas	104
LASSAIGNE (Jean). Quelques traits de la Révolution à Saint-Vincent-sur-l'Isle	93
— Un exemple de l'exécution des ordres de la Convention dans une petite commune. La « ci-devant église du Change » pendant la Terreur	139
SAINT-MARTIN (Joseph). Litiges périgourdiens au Parlement de Bordeaux (xvii ^e -xviii ^e siècles)	73
— Création d'une loge maçonnique à Monpazier en 1826	142
SARRADET (Max). Découverte de vestiges gallo-romains à Castel-Merle (commune de Sergeac)	170
SECRET (Jean). A propos des « Mirepoises » de Sarlat. Les Dames de la Foi en Périgord	49
— Prosper Mérimée et le Périgord	153
VALETTE (Jean). Note sur la nomination de François 1 ^{er} de Salignac à l'évêché de Sarlat (1567-1568)	159

VARIA

Accroissements des Archives de la Dordogne en 1964 (N. BECQUART)	64
Maison rue Notre-Dame, à Périgueux (R. DESBARATS)	177

NECROLOGIE

Hommage à M. Géraud Lavergne (1884-1965) (D ^r Ch. LAFON, Jean SECRET et N. BECQUART)	111
--	-----

ILLUSTRATIONS

Dolmen de la Peyre-Plantade, à Saint-Méard-de-Gurçon	63
Portrait de Géraud Lavergne	111
Cachet de la Loge maçonnique de Monpazier	143
Etat de l'église de Brantôme en 1846 (dessin au crayon de Léo Drouyn)	156
Serpette néolithique de Thonac	163
Serpettes débitées sur lames rectilignes ou arquées	166
Débitage théorique d'un éclat à tranchant arqué	168